

LIBERTÉS NIÉES

Évaluation de la Situation des Droits de l'Homme
au Vietnam
au cours du 2^{ème} cycle de son
Examen Périodique Universel



Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme
Paris, février 2018



TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| Introduction..... | 3 |
| Dictature par le droit : l'utilisation de la Loi pour restreindre les droits de l'Homme. | 5 |
| Le Code Pénal amendé..... | 5 |
| “Sécurité nationale” – un Prétexte pour Réprimer la Dissidence | 7 |
| La Loi sur la Croyance et la Religion..... | 8 |
| Nouveaux règlements gouvernementaux sur les Croyances et la Religion. | 10 |
| Restrictions légales contre la liberté d'expression : la Loi amendée sur la Presse | 11 |
| Liberté restreinte sur Internet | 12 |
| Sanctions administratives le contenu « nuisible » sur Facebook..... | 14 |
| Nouvelle loi sur l'Accès à l'Information..... | 14 |
| L'interdiction faite aux journalistes d'accéder aux débats de l'Assemblée Nationale | 15 |
| Restrictions contre le droit de manifester pacifiquement | 16 |
| Recours accru à la peine de mort | 16 |
| Torture et décès en garde à vue | 17 |
| Représailles contre les activistes coopérant avec les mécanismes des Nations Unies | 18 |
| Brutalité policière et agressions physiques | 19 |
| Intimidation, menaces et interdictions de circuler librement | 20 |
| Exporter, expulser et réprimer les dissidents..... | 21 |
| Les défenseurs des droits de l'Homme et les blogueurs en détention | 21 |
| Le Très Vénérable Thích Quảng Độ | 21 |
| Nguyễn Hữu Vinh (Anh Ba Sàm) | 22 |
| Nguyễn Văn Đài | 22 |
| Nguyễn Ngọc Như Quỳnh..... | 22 |
| Trần Thị Nga | 23 |
| Le Dr Hồ Văn Hải | 24 |
| Conclusion | 24 |
| Recommandations | 25 |
| Annexe I: Principales recommandations sur la société civile et les libertés civiles et politiques formulées par les États membres de l'ONU lors du 2e cycle de l'Examen périodique universel du Vietnam en 2014..... | 26 |
| Annexe II: Nouveaux numéros des articles relatifs aux infractions contre la sécurité nationale dans le Code pénal amendé | 30 |
| Publications du Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme | 32 |



COMITE VIETNAM POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME
Membre affilié de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH)

BP 63 – 94472 Boissy Saint Léger cedex (France) ☎ (33 1) 45 98 30 85 – Fax (33 1) 45 98 32 61
E-mail: vietnam.committee@gmail.com – Site web: <http://www.queeme.net>
Twitter : @vchr2016 – Facebook : <https://www.facebook.com/queeme.net>

LIBERTÉS NIÉES

Évaluation de la situation des droits de l'Homme au Vietnam
au cours du 2^{ème} Cycle de son Examen Périodique Universel

Introduction

En janvier 2019, le Vietnam se présentera devant le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies pour le 3^{ème} cycle de son Examen Périodique Universel (EPU). Son premier EPU s'est tenu en mai 2009 et le deuxième en février 2014. Au total, 227 recommandations ont été formulées par les États lors du deuxième cycle de l'EPU pour améliorer la protection des droits de l'Homme au Vietnam. Le gouvernement vietnamien a accepté 182 de ces recommandations¹ et, selon son rapport à mi-parcours au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, « en février 2017, 129 de ces 182 recommandations avaient été réalisées avec succès »².

Cependant, les rapports reçus du Vietnam donnent une vision bien différente. Selon les nombreuses informations reçues par le Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme (VCHR) durant la période considérée, non seulement le Vietnam n'a fait que des progrès limités dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, mais en plus, les autorités vietnamiennes ont pris les pires mesures de répression de ces dernières années contre les libertés d'expression, de religion ou de conviction, de réunion pacifique, d'association et les droits économiques et sociaux.

La société civile a été la cible principale de cette répression. Au cours de cette période, certains des plus importants défenseurs des droits de l'Homme, blogueurs et journalistes du Vietnam ont été arrêtés. Plusieurs ont été condamnés à de lourdes peines de prison à l'issue de procès iniques ; d'autres attendent toujours en prison leur procès, et ce souvent pendant des périodes dépassant largement les délais prévus par le Code de procédures pénales. La brutalité policière sans précédent, les agressions physiques et le harcèlement des militants de la société civile et de leurs familles se sont considérablement intensifiés au cours de cette période, créant un climat de peur généralisé. Le Vietnam a également cherché à « exporter » ses dissidents en échangeant une libération anticipée contre leur départ immédiat du pays. D'autres ont été « expulsés » — un militant franco-vietnamien a été déchu de sa nationalité vietnamienne et renvoyé en France.

A la fin de 2017, la répression contre les militants de la société civile s'est intensifiée. Le 21 décembre, dans la province de An Giang, cinq personnes ont été condamnées à des peines allant jusqu'à 5 ans d'emprisonnement pour « *propagande contre l'État* », en l'espèce pour possession de drapeaux de l'ancienne République du Sud-Vietnam. Le 28 décembre, neuf

¹ Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel du Viet Nam, A/HRC/26/6, 2 avril 2014 et Addendum 1: Observations sur les conclusions et / ou recommandations, engagements volontaires et réponses présentés par l'État examiné.

² "New developments in National Legislation on Human Rights and Updates on the Implementation of the 2nd UPR Cycle Recommendations accepted by Vietnam", 29 mars 2017.

militants ont été condamnés à un total de 83 ans de prison dans la province de Bình Định pour avoir fait circuler des pamphlets considérés comme « *s’opposant au Parti et à l’État* ». En seulement un an, entre décembre 2016 et décembre 2017, au moins 46 militants de la société civile, dont 7 femmes, ont été arbitrairement détenus ou condamnés pour le simple exercice de leurs droits à la liberté d’expression, liberté de religion ou liberté de réunion pacifique. Au moins 23 ont reçu des peines d’emprisonnement s’étalant de 3 à 14 ans. Cette tendance se confirme en 2018 avec la condamnation de 16 personnes, dont 10 Bouddhistes Hoa Hao, à des peines allant jusqu’à 14 ans de prison et pour un total de 95 ans et demi. On estime à au moins 130 le nombre de prisonniers de conscience au Vietnam.

Le 15 janvier 2018, le Secrétaire-général du Parti Communiste Nguyễn Phú Trọng s’est félicité de « *l’efficacité accrue* » des forces de sécurité lors de cette répression. Ces forces « *ont joué un rôle moteur dans la mise au jour, la neutralisation et la mise en échec des conspirations et activités de sabotage des forces réactionnaires et hostiles, ainsi que dans la prévention de l’apparition de groupes d’opposition politique dans le pays* ». Il a pressé les forces de sécurité de redoubler d’efforts cette année pour réprimer ceux qui critiquent le gouvernement, en particulier sur internet, considérant que les mesures pour neutraliser les mouvements d’opposition restent insuffisantes³.

A côté de la répression politique, le Vietnam a utilisé la loi pour restreindre l’exercice des droits de l’Homme, en adoptant tout un arsenal de nouvelles lois criminalisant les activités politiques ou religieuses indépendantes. Ces restrictions légales, en total contradiction avec les obligations internationales du Vietnam en matière de droits de l’Homme, servent à justifier l’affirmation du gouvernement selon laquelle « *il n’y a pas de prisonniers politiques au Vietnam, seulement des personnes qui violent la loi vietnamienne* ».

Ces restrictions légales sont renforcées par nombre de directives du Parti Communiste qui contrôle tous les aspects de la vie des citoyens. Au mois de novembre 2017, le Parti Communiste a pris une « Règle 102 » qui déclare que tout membre du PCV qui préconiserait « *la séparation des pouvoirs* », « *une société civile indépendante* » ou « *une démocratie multipartite* » serait immédiatement exclu. D’autres raisons peuvent justifier une exclusion du Parti, comme le fait de critiquer le « *Marxisme-Léninisme ou la Pensée Ho Chi Minh, la légalité socialiste ou l’économie de marché à orientation socialiste* ». Dans le Vietnam à Parti unique, être membre du Parti ouvre les portes à l’emploi, à de solides réseaux de relations, à l’université et à tout un éventail de privilèges financiers et de prérogatives qui disparaissent avec l’exclusion du Parti⁴.

Ce rapport donnera un aperçu de l’espace de plus en plus restreint laissé à la société civile au cours des trois dernières années, par des politiques et des pratiques restrictives, qui dénie leurs droits aux citoyens vietnamiens, vont à l’encontre des promesses faites par le Vietnam lors de son deuxième cycle EPU en 2014. Bien qu’il n’y ait pas d’organisations de la société

³ Nguyễn Phú Trọng, Discours d’ouverture de la 73e Conférence nationale sur la Sécurité publique, Hanoi, 15 janvier 2018, Ministère de Sécurité Publique, http://mps.gov.vn/web/guest/ct_trangchu/-/vcmsviewcontent/GbkG/2004/2102/39530

⁴ *Les membres du Parti défendant la société civile seront exclus (en vietnamien)*, Radio Free Asia, 6 décembre 2017 <http://www.rfa.org/vietnamese/news/vietnamnews/vcp-to-expel-members-whoever-call-for-civil-society-mechanism-12062017091802.html>

civile indépendantes ou de véritables organisations non-gouvernementales (ONG) au Vietnam — le rapport du gouvernement vietnamien ne parle que d'« OPV » (Organisations Populaires Vietnamiennes) — ces dernières années ont vu la multiplication de mouvements de la société civile appelant à la liberté d'expression et de la presse, à la liberté sur Internet, au respect des droits des travailleurs, à la protection de l'environnement, à la liberté de religion ou de croyance, aux droits fonciers et à la justice sociale. La répression actuelle du gouvernement vietnamien semble motivée par une volonté de resserrer le contrôle du Parti Communiste sur ces mouvements de la société civile et étouffer leur voix une fois pour toutes.

Dictature par le droit : l'utilisation de la Loi pour restreindre les droits de l'Homme.

Dans son rapport adressé au Comité des Droits de l'Homme de l'ONU (*voir note 2*), le Vietnam a indiqué que 66 lois et 3 ordonnances avaient été complétées, modifiées ou promulguées au cours de la période 2014-2016. Ce corpus comprend des textes clés tels que le Code pénal, le Code des procédures pénales, la Loi sur les croyances et la religion, la Loi sur la presse, la Loi sur l'accès à l'information, etc. Dans de nombreux cas, ces lois nouvelles ou amendées ne promeuvent pas les droits de l'Homme, mais aggravent au contraire les restrictions à l'exercice des droits de l'Homme.

Le Code Pénal amendé

Le Vietnam avait accepté les recommandations de plusieurs États, lors des premier et deuxième EPU, de mettre en conformité le Code pénal de 1999 avec les obligations du Vietnam en tant qu'État partie aux Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques (PIDCP) et aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Le Code pénal amendé a été adopté en novembre 2015, mais en raison de nombreuses erreurs dans le texte — un fait initialement révélé par les blogueurs indépendants au Vietnam —, il a dû être réexaminé par l'Assemblée Nationale. La version finale a été adoptée en juin 2017 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Contrairement aux promesses du Vietnam, le Code pénal amendé n'est toujours pas conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'Homme. Les « crimes contre la sécurité nationale », définis en termes vagues, qui ont été dénoncés par le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU et par de nombreuses Procédures Spéciales des Nations Unies n'ont pas été modifiés ou abrogés. En outre, un nouveau crime contre la sécurité nationale — le « *terrorisme contre l'État* » (article 113 du nouveau code) — a été ajouté, et est passible de la peine de mort. Les crimes définis de façon ambiguë, comme « *saper la solidarité nationale, semer la division entre religieux et non-religieux* » (article 87, nouvel article 116), « *abuser des libertés démocratiques pour nuire aux intérêts de l'État* » (article 258, nouvel article 331), restent en vigueur.

En réalité, la modification des numéros de ces articles sur les crimes contre la sécurité nationale a peut-être été une des motivations du Vietnam pour amender son code pénal. Après des années de plaidoyer du VCHR, des organisations internationales et plus récemment des activistes au Vietnam, la communauté internationale s'est familiarisée avec les numéros et le

contenu des articles du Code pénal vietnamien sur la sécurité nationale, en particulier les articles 79, 87, 88, 258. Lors du deuxième EPU, ils avaient été nommément mentionnés par l’Australie, le Canada et la France. Avec l’entrée en vigueur du Code pénal amendé, ces numéros d’articles seront devenus obsolètes. Le « vieil » article 79 sur les « *activités visant à renverser l’administration du peuple* ») devient ainsi l’article 109 du nouveau code ; l’article 87 (« *saper la politique d’unité* », « *semer les divisions entre les personnes religieuses et les personnes non religieuses* », etc.) devient l’article 116 ; l’article 88 (« *propagande contre la République Socialiste du Vietnam* ») devient l’article 117 (« *créer, stocker, diffuser des informations, des documents, des informations contre la République Socialiste du Vietnam* ») ; l’article 258 (« *abuser des libertés démocratiques pour nuire aux intérêts de l’État* ») devient l’article 330. Nous dressons un tableau des équivalences entre anciens et nouveaux articles du Code pénal en Annexe II).

Dans certains cas, le Code amendé impose des restrictions plus sévères qu’auparavant au droit à la liberté d’opinion et d’expression. Par exemple, l’article 88 qui punit la « *propagande contre la République Socialiste du Vietnam* » est modifié pour réprimer le fait de « *provoquer, stocker et diffuser des informations et des documents contre la République Socialiste du Vietnam* », ce qui permet une interprétation plus large.

De plus, des dispositions vagues criminalisant la « *préparation de l’infraction* » ont été ajoutées pour plusieurs crimes, comme ceux de l’article 79 sur la subversion ou les « *activités visant à renverser l’administration du Peuple* » (passible de la peine de mort) et des articles 88 et 87. La « *préparation* » (« *chuẩn bị* » en vietnamien) peut recouvrir tout un éventail d’actes allant de la simple pensée aux préparatifs concrets de l’acte. Ces nouvelles dispositions donnent plus de latitude aux autorités pour punir ce qu’elles considèrent comme des critiques et étouffer la dissidence. Cela est particulièrement alarmant compte tenu de la répression menée par le gouvernement en 2014-2017, au cours de laquelle l’article 79 a été de plus en plus invoqué pour condamner des activistes pacifiques pro-démocratie et des défenseurs des droits de l’Homme. Lors des récentes vagues de répression, les militants suivants de la société civile ont été arrêtés ou condamnés sous l’empire de cet article :

Le 27 juillet 2017, **Lê Đình Lượng**, vétéran de l’armée et écrivain, a été arrêté et accusé en vertu de l’article 79 pour avoir appelé au boycott des élections pour le Parlement et les Comités populaires. Le 30 juillet 2017, le Ministère de la Sécurité Publique a annoncé que l’avocat des droits de l’Homme **Nguyễn Văn Đai** et son assistante Mme **Lê Thu Hà** seraient jugés conformément à l’article 79 en plus de l’article 88 initialement retenu, et cinq autres membres de la « *clique de Nguyễn Văn Đai* » (**Phạm Văn Trội**, le **Pasteur Nguyễn Trung Tôn**, le **journaliste Trương Minh Đức**, **Nguyễn Bắc Truyền** et **Nguyễn Trung Trực**) ont également été accusés de ces infractions. **Nguyễn Văn Đai** avait fondé un mouvement appelé « *Fraternité pour la Démocratie* » et avait organisé des ateliers informels sur les droits de l’Homme dans la Constitution vietnamienne. Le 17 octobre 2017, un sixième membre de ce groupe, Mme **Trần Thị Xuân**, a été arrêté. Elle était accusée d’être membre de cette « *Fraternité* » et d’avoir participé en 2016 aux protestations contre la catastrophe écologique de Formosa dans le Centre du Vietnam. D’autres activistes de la société civile ont été arrêtés en vertu de l’article 79 durant la période. Parmi eux, **Lưu Văn Vinh** et **Nguyễn Văn Đức Độ**

(arrêtés en novembre 2016), **Trần Kim Anh** et **Lê Thanh Tùng** (respectivement condamnés à 13 et 12 ans de prison le 16 décembre 2016, sentence confirmée en appel le 26 mai 2017). Plus récemment, le 28 décembre 2017, le Tribunal Populaire de Bình Định a condamné un groupe de 9 personnes pour un total de 83 ans de prison pour avoir distribué des tracts considérés comme « anti-État ». Sur le fondement de l'article 79, le tribunal a notamment condamné **Nguyễn Quang Thanh** et **Tạ Tấn Lộc** à 14 ans de prison chacun, et **Huỳnh Hữu Đạt** à 13 ans.



Le Pasteur Nguyễn Trung Tôn, Phạm Văn Trội, Trương Minh Đức, Nguyễn Bắc Truyền, Nguyễn Trung Trực

Les avocats au Vietnam ont exprimé leur profonde préoccupation au sujet d'une nouvelle disposition du Code Pénal modifié, qui exige des avocats de révéler des informations sur leurs clients. En juin 2017, le président de la Fédération Vietnamienne des Avocats **Đỗ Ngọc Thịnh** a envoyé une lettre à l'Assemblée Nationale demandant que cette disposition soit supprimée. L'article 19 (3) du Code pénal amendé dispose que « *si le défenseur d'un délinquant a connaissance du crime qui a été commis ou auquel la personne qu'il défend a participé, ceci dans l'accomplissement de ses devoirs de défenseur, celui-ci ne porte pas la responsabilité pénale spécifiée à la clause 1 du présent article, sauf en cas de non-dénonciation des crimes contre la sécurité nationale ou d'autres crimes extrêmement graves visés à l'article 389 des présentes* ».

L'article 19 constitue un recul par rapport au Code pénal de 1999 car il enfreint le principe du secret professionnel et de confidentialité entre avocats et clients, et contredit l'article 73 du Code de procédure pénale modifié de 2015 qui interdit aux avocats de divulguer ces informations.

“Sécurité nationale” – un Prétexte pour Réprimer la Dissidence

Le Vietnam a rejeté les recommandations demandant la révision des dispositions sur la sécurité nationale lors des deux cycles de l'EPU et affirme dans son rapport à l'ONU que ces clauses sur la sécurité nationale sont conformes aux limitations des droits humains prévues dans la DUDH et le PIDCP pour protéger la sécurité nationale ou l'ordre public, la santé ou la morale publiques. Cependant, cette assertion est fautive. Le droit international établit une distinction claire entre les actes violents et l'exercice d'une dissidence politique pacifique, ce qui n'est pas le cas des lois vietnamiennes. Il n'autorise en aucun cas une restriction fondée sur des « violations des droits de l'État » comme le fait la loi vietnamienne (article 258 du Code pénal).

De plus, les Principes de Johannesburg⁵ qui définissent les limites de la sécurité nationale

⁵ Les Principes de Johannesburg sur la sécurité nationale, la liberté d'expression et l'accès à l'information

posent clairement que « *l'exercice pacifique du droit à la liberté d'expression ne doit pas être considéré comme une menace pour la sécurité nationale ou être soumis à des restrictions ou pénalités* ». Les principes soulignent que les expressions telles que la promotion pacifique d'un changement politique, la critique à l'encontre du gouvernement ou des représentants du gouvernement ou la dénonciation de violations des droits de l'Homme ne peuvent pas constituer une menace pour la sécurité nationale.

“L'exercice pacifique du droit à la liberté d'expression ne doit pas être considéré comme une menace pour la sécurité nationale ou être soumis à des restrictions ou pénalités”

Principes de Johannesburg
sur la sécurité nationale, la liberté d'expression
et l'accès à l'information, 1996

Depuis le dernier EPU, le Vietnam a persisté à violer ces principes fondamentaux et a même ostensiblement fait étalage de son mépris pour ses obligations internationales. La veille du Dialogue UE-Vietnam sur les droits de l'Homme qui s'est tenu à Hanoi le 1^{er} décembre 2017, la Police a détenu et interrogé trois militants de la société civile pendant plusieurs heures juste parce qu'ils avaient participé à une réunion sur le Dialogue avec la Délégation de l'UE à Hanoi. Quelques jours auparavant, le 27 novembre, un tribunal dans la province de Hà Tĩnh avait condamné à huis clos le jeune blogueur de 22 ans **Nguyễn Văn Hóa** à 7 ans de prison pour « *propagande contre l'État* » (article 88 du Code pénal), parce qu'il avait utilisé Facebook et d'autres plateformes en ligne pour poster des vidéos, des photos et des commentaires concernant le déversement de produits toxiques par l'aciérie Formosa qui avait tué toute vie marine et ruiné les moyens de subsistance des pêcheurs sur près de 200 km de côtes du Centre du Vietnam.

La Loi sur la Croyance et la Religion

En novembre 2016, le Vietnam a adopté sa toute première Loi sur les Croyances et la Religion, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018⁶. Cette loi a été saluée comme une avancée importante par de nombreux spécialistes internationaux, d'abord parce que c'est la première fois que le Vietnam adopte une telle loi, remplaçant ainsi une série d'ordonnances, de décrets et de règlements, et ensuite parce que le gouvernement a recueilli l'avis de certaines communautés religieuses « reconnues par l'État » sur le projet de loi, et accepté les contributions de spécialistes juridiques et religieux internationaux. Cependant le Rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de religion ou de la conviction, Heiner Bielefeldt, avait proposé son aide pour la rédaction de la loi, mais le Vietnam a refusé.

Bien que l'apport des juristes internationaux ait amélioré plusieurs aspects de la loi, les critiques formulées par les communautés religieuses vietnamiennes ont été largement ignorées⁷, et des organisations non reconnues comme l'Église Bouddhique Unifiée du Vietnam (UBCV), la plus grande communauté religieuse du Vietnam, n'ont pas été

⁶ Le Rapport 2016 du Département d'État américain sur la liberté religieuse internationale donne une analyse détaillée de la loi sur la croyance et la religion.

<http://www.state.gov/j/drl/rls/irf/religiousfreedom/index.htm?year=2016>

⁷ Lettre au nom de la Conférence des évêques catholiques du Vietnam, signée par Mgr Peter Nguyen Van Kham, Secrétaire Général Adjoint, <http://conggiao.info/thu-cua-hdgmvn-gop-y-du-thao-luat-tin-nguong-ton-giao-d-37537>

consultées. Le résultat est que, si elle simplifie le processus d'enregistrement et de reconnaissance des religions par l'État, réduit le délai d'attente pour cet enregistrement, et octroie la personnalité juridique aux religions reconnues, la nouvelle loi reste un texte qui renforce la gestion et le contrôle des religions par l'État, plutôt que de fournir un cadre pour la protection de la liberté de religion ou de croyance au Vietnam.



Heiner Bielefeldt, ancien
Rapporteur spécial de l'ONU
sur la liberté de religion
ou de croyance

Le problème majeur est le processus d'enregistrement et de reconnaissance des religions par le gouvernement, et l'absence d'un statut juridique clair pour les communautés religieuses qui ne peuvent pas ou ne choisissent de ne pas s'enregistrer auprès de l'État. Selon le droit international, la liberté de religion ou de conviction ne peut être subordonnée à aucun processus de notification, d'autorisation, de reconnaissance ou d'enregistrement. Comme l'a déjà exprimé l'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies Heiner Bielefeldt dans son rapport sur sa visite au Vietnam en 2014, « *le droit à la liberté de religion ou de croyance est un droit universel qui ne peut jamais être "créé" par des procédures administratives. Au contraire, l'enregistrement devrait être une offre de l'État, et non une obligation légale* »⁸.

Lors de son deuxième cycle de l'EPU, le Vietnam avait accepté la recommandation de « *réduire le nombre des obstacles bureaucratiques et administratifs et des critères d'enregistrement visant les activités religieuses pacifiques de groupes religieux enregistrés ou non, l'objectif étant de garantir la liberté de religion et de conviction* » (Canada). L'adoption de cette nouvelle loi montre que le Vietnam ne respecte pas cet engagement.

Bien qu'il n'y ait aucun article dans la nouvelle loi interdisant les organisations religieuses non reconnues, le processus est très clair. La définition d'une organisation religieuse est « *un groupe de croyants, de dignitaires, d'auxiliaires et de membres du clergé d'une religion, qui est organisé selon une structure donnée reconnue par l'État* » (nous soulignons) (article 2.12). Pour obtenir la reconnaissance de l'État, les groupes religieux doivent d'abord obtenir un certificat « d'enregistrement pour les activités religieuses » auprès des représentants locaux ou nationaux du « Comité Gouvernemental des Affaires Religieuses » (CGAR - *Ban Tôn Giáo Chính Phủ*). Une fois légalement enregistrés, ils doivent opérer pendant au moins cinq ans avant de pouvoir demander leur reconnaissance.

Cependant, l'enregistrement — le premier pas vers le long chemin de la reconnaissance — ne sera accordé que si « *le contenu des activités religieuses ne viole aucune disposition de l'article 5 de cette loi* » (article 18.6). L'article 5 sur les « *actes strictement interdits* » est un article retors qui montre toute l'ambiguïté de la législation vietnamienne. Sont ainsi « *strictement interdits* » toutes les croyances et activités religieuses qui : « *a) nuisent à la défense nationale, à la sécurité nationale, à la souveraineté nationale, à l'ordre public, à la sécurité publique et à l'environnement ; b) nuisent à l'éthique sociale ou à la santé, à la vie,*

⁸ Rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion et de conviction, Heiner Bielefeldt, 30 janvier 2015, Mission au Vietnam, 21-21 juillet 2014, A/HRC/28/66/Add.2.

à la dignité, à l'honneur ou à la propriété d'autrui ; c) entravent l'exercice des droits et devoirs du citoyen ; d) séparent les différents groupes ethniques ; séparent les personnes croyantes et religieuses et les personnes non-croyantes et non-religieuses, séparent les personnes de croyances et religions différentes ». Les autorités peuvent également refuser les demandes de groupes religieux à n'importe quelle étape du processus. La loi ne définit pas les critères de refus, mais indique simplement que les autorités doivent expliquer leurs motifs par écrit et qu'il n'y a pas de droit d'appel.

Les groupes religieux indépendants tels que l'Église Bouddhique Unifiée du Vietnam, les Bouddhistes Khmers Krom, de nombreuses Églises protestantes, les Hoa Hao ou les Cao Dai indépendants, qui refusent de demander leur enregistrement parce qu'ils n'acceptent pas l'ingérence intrusive du Parti Communiste dans leurs affaires religieuses internes, sont ainsi extrêmement vulnérables depuis que cette loi est entrée en vigueur.

En septembre 2017, Vũ Chiền Thắng, un haut-cadre issu du Ministère de la Sécurité Publique, ancien directeur de la Sécurité de la région Tây-Bắc, a été nommé à la direction du Comité gouvernemental des Affaires Religieuses (CGAR), l'organisme chargé des affaires religieuses au Vietnam.

Nouveaux règlements gouvernementaux sur les Croyances et la Religion.

Ces derniers mois, le gouvernement a mis les bouchées doubles pour préparer l'application de la nouvelle loi et a adopté une suite de nouvelles décisions et décrets. Le 8 mars 2017, le Premier Ministre Nguyễn Xuân Phúc a pris la Décision 306/QĐ-TTg comprenant un « Plan d'application de la Loi sur les Croyances et la Religion » appelant les agences gouvernementales à tous les niveaux à « *établir une feuille de route pour garantir que la Loi sera appliquée d'une manière uniforme, complète et synchronisée à l'échelle nationale le 1^{er} janvier 2018* ». Un plan de suivi a été publié par le Ministère de l'Intérieur le 29 mars 2017. Les deux plans mobilisent la participation du Ministère de l'Intérieur, du Bureau gouvernemental des Affaires Religieuses, du Cabinet du Premier Ministre, du Département Central de Mobilisation du Parti Communiste, du Front de la Patrie du Vietnam et des Ministères des Finances, de la Justice et de la Sécurité Publique. Parallèlement à la formation et au déploiement de cadres religieux, les Plans appellent à une vigilance accrue et à des sanctions contre ceux qui « *violent les réglementations sur la religion ou la croyance* ».

Des sanctions administratives pour violations de ces réglementations, y compris de lourdes amendes, sont décrites dans un projet de « *décret sur les sanctions administratives dans le domaine des croyances et de la religion* » rendu public sur plusieurs sites internet gouvernementaux et dans la presse officielle en juillet 2017. Une fois adopté, le décret devra entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. En vertu de ce projet de décret de 38 articles, un large éventail d'infractions relatives à la violation de la liberté religieuse seront sanctionnées par des amendes allant jusqu'à 30 millions de VND (1322 dollars) pour un individu et 60 millions de VND (2643 dollars) pour une organisation. Les violations comprennent « *l'abus du droit à la liberté de croyance ou de religion afin de porter atteinte [aux intérêts de l'État et aux intérêts légitimes des organisations et des individus], de persuader ou d'inciter autrui* ».

à porter atteinte aux intérêts de l'État et aux intérêts légitimes des organisations et des individus ; l'abus du droit à la liberté de croyance ou de religion afin de se livrer à la fabrication [d'informations] ou à la diffamation sous toute forme visant à s'opposer à la République Socialiste du Vietnam (articles 6 a et b) ». Les groupes religieux qui se livrent à des activités religieuses sans obtenir le certificat d'enregistrement prévu dans la nouvelle loi sur les croyances et la religion encourent des amendes pouvant aller jusqu'à 30 millions de VND (article 7:4a). Ces amendes sont considérablement élevées pour un pays comme le Vietnam, où le revenu annuel moyen est d'environ 2200 dollars.

Un projet de « décret réglementant certaines questions et modalités d'application de la loi sur les croyances et la religion » a également été publié sur le site internet du CGRA. Avec cinq chapitres et 32 articles, le projet établit un calendrier détaillé pour le dépôt des demandes et des notifications, de la délivrance de réponses et de la conduite des activités, et réglemente le contrôle de l'État sur les activités religieuses dans tous les domaines. Ce décret d'application devrait remplacer le décret 92.

Restrictions légales contre la liberté d'expression : la Loi amendée sur la Presse

La Loi sur la Presse, amendée et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, réduit l'espace déjà considérablement limité de la liberté de la presse. Il augmente le nombre d'« *actes prohibés* » de quatre à treize. Tous sont extrêmement vagues et imposent de vastes restrictions aux médias. Les activités interdites comprennent la publication de « *fausses informations sur la République Socialiste du Vietnam* » perçues comme « *diffamant le gouvernement populaire* », « *allant à l'encontre des politiques d'unité internationale du pays* », « *causant l'inquiétude de la population* » ou « *semant la division entre le peuple et les autorités de l'Etat* ». La diffusion des « *informations confidentielles* » et des « *secrets d'Etat* » est interdite, mais l'absence d'une définition claire de ces termes permet aux autorités de classer pratiquement n'importe quel document. Contrairement aux recommandations acceptées par le Vietnam lors du 2^e cycle de l'EPU de rendre les lois du Vietnam conformes aux normes internationales, la Loi sur la Presse amendée continue de criminaliser un large éventail d'actes qui sont laissés à l'appréciation de l'Etat, tels que « *propager des modes de vie dépravée* », « *violer les traditions et les valeurs du pays* », ou « *déformer l'histoire, nier les réalisations révolutionnaires ou offenser la nation ou ses héros* ».

En ce qui concerne la liberté de religion ou de croyance, la loi interdit la « *superstition* », sans définir le terme, et reprend les dispositions du Code pénal relatives à la « *sécurité nationale* » telles que « *causer la division entre les personnes non religieuses et religieuses, entre les personnes de religions différentes, entre les personnes religieuses et les autorités de l'État* » qui sont régulièrement invoquées pour réprimer les activités religieuses indépendantes. Fait plus troublant, la loi ajoute une nouvelle interdiction contre les informations qui « *offensent la croyance religieuse des personnes* ». Cela évoque le débat sur la « *diffamation des religions* » qui avait soulevé de graves préoccupations au sein des Nations Unies et de la société civile dans le monde en tant qu'entrave à la liberté d'expression.

La loi ne prévoit pas la publication de journaux indépendants ou privés. Toutes les publications doivent se soumettre à la censure et au contrôle du Parti Communiste.

Liberté restreinte sur Internet

Dessin de Hoàng Vũ paru dans la presse officielle (*Văn Nghệ*, 5.11.1988) durant la brève période d'«ouverture» où le Parti Communiste avait encouragé la liberté de création et la liberté de critiquer (1986-1989).



La Vietnam a activement promu l'internet pour soutenir son développement économique — le pays compte près de 57 millions d'internautes (plus de 60% de la population) et plus de 50 millions de comptes sur les réseaux sociaux. Dans le même temps, les autorités se sont senties de plus en plus menacées par le développement de l'internet en tant que plateforme pour les militants de la société civile, les «journalistes citoyens» ou pour l'expression

de toute formes de points de vue indépendants. En octobre 2017, le Premier Ministre Nguyễn Xuân Phúc a déclaré à l'Assemblée Nationale que la priorité du gouvernement était de « combattre les vues fausses ou hostiles et toxiques, les mauvaises informations, et de s'occuper avec sévérité de ceux qui abusent de la démocratie pour fabriquer des nouvelles et incitent ou provoquent l'instabilité sociale »⁹.

Lors des récentes campagnes de répression, le Vietnam a intensifié ses efforts pour étouffer la liberté d'expression en ligne. Les autorités ont ainsi mis en place de nouvelles restrictions légales sur l'internet et les réseaux sociaux, piraté ou bloqué des sites internet, arrêté des blogueurs et des journalistes en ligne, et lancé des cyberattaques de plus en plus sophistiquées contre les militants de la société civile.

Le 25 décembre 2017, le général Nguyễn Trọng Nghĩa, Directeur adjoint du Département politique de l'Armée du Peuple, a annoncé, lors d'une conférence à Ho Chi Minh Ville, qu'une brigade de plus de 10.000 hommes appelée « Force 47 » est actuellement déployée pour lutter contre les « vues fausses » qui se répandent sur internet. Ses membres sont « “à la fois rouges et experts”¹⁰, ils ont une vision politique inébranlable, ils sont cultivés et versés dans les plus hautes technologies pour remplir leurs tâches ».¹¹ La principale tâche de cette

⁹ Le Premier Ministre appelle à sanctionner l'abus de la démocratie et l'incitation à l'instabilité (en vietnamien), Assemblée Nationale (actualité), 23 octobre 2017, <http://quochoi.org/thu-tuong-xu-ly-nghiem-cac-truong-hop-loi-dung-dan-chu-dua-tin-bai-kich-dong.html>

¹⁰ Cette expression renvoie à la Révolution Culturelle en Chine quand la rectitude politique et les compétences professionnelles étaient considérées comme incompatibles. Ce n'est qu'après la mort de Mao Zedong que la Chine a reconnu la nécessité d'avoir un personnel « tant rouge qu'expert ». Le recours à un tel langage par un très haut cadre militaire vietnamien montre l'influence déterminante chinoise sur les élites politiques vietnamiennes.

¹¹ Plus de 10.000 cybersoldats de la Force 47 sont engagés dans la lutte sur internet (en vietnamien), Tuổi Trẻ, 25 décembre 2017, <https://tuoitre.vn/hon-10-000-nguoi-trong-luc-luong-47-dau-tranh-tren-mang-20171225150602912.htm>

« Force 47 », qui est composée de militaires, est de cibler les dissidents et les militants de la société civile, de diffuser la propagande du gouvernement pour contrer les vues dissidentes et de mener des campagnes de diffamation et des cyberattaques contre les dissidents.

La « **Force 47** » et ses 10.000 cybersoldats sont placés sous l'autorité du Ministère de la Défense mais leur mission est similaire à celle du « **Département de la Cybersécurité** » (*Cục An ninh Mạng*) du Ministère de la Sécurité Publique, nom de code **A68**. Opérationnel depuis 2010-2011, ce Département a été rendu public le 28 août 2014 par le Ministre de la Sécurité Publique Trần Đại Quang (aujourd'hui Président du Vietnam).

La Force 47, avec plus de 10,000 cybersoldats déployés pour contrer la dissidence sur internet, symbolise la militarisation de lutte contre la liberté d'expression au Vietnam

Conformément aux directives du Politburo (Résolution 36-NQ.TW du 1^{er} juillet 2014), du Secrétariat du Comité Central du Parti Communiste (Directive 28-CT/TW du 16 septembre 2013) et du Premier Ministre (Directive 15/CT-TTG du 7 juin 2014), il devait « *accroître les contrôles de sécurité sur l'internet dans la nouvelle situation* ».

Le personnel chargé de la cybersécurité est recruté parmi les meilleurs étudiants des universités. Dans une lettre à l'Université FPT à Hanoi, en date du 9 juillet 2013, le Ministère de la Sécurité Publique spécifiait que les candidats souhaitant intégrer le A68 devaient être des ingénieurs diplômés avec une bonne maîtrise de l'anglais, « *une connaissance spécialisée avancée, une expertise dans le domaine des médias, et doivent s'engager à travailler pour la sécurité publique dans le long terme* ».

En janvier 2018, le Secrétaire-général du Parti Communiste Nguyễn Phú Trọng a souligné le rôle crucial que devaient avoir des forces de la Sécurité Publique « *dans le contrôle de l'information et de la propagande, la formation de l'opinion publique et le combat pour contrer tous les points de vue erronés ou hostiles, en particulier sur internet* »¹².

La Force 47 et ses 10.000 de cybersoldats s'ajoutent aux légions déjà existantes de « *faiseurs d'opinion* » (*đur luận viên*), qui sont payées pour dénoncer en ligne ceux qui critiquent le gouvernement et manipuler l'opinion publique. Elle s'inspire très fortement du modèle chinois dont les « *modérateurs internet* » opèrent depuis deux décennies (par dérision, ils sont appelés « *l'Armée à 50 cents* » parce que ses membres seraient payés une misère pour leur travail). Ces « *faiseurs d'opinion* » sont maintenant renforcés par des « *bots* » (robots) qui répandent leurs commentaires à très grande échelle. Dans son rapport 2017 sur la « *Liberté sur le Net* », Freedom House a placé le Vietnam parmi les 30 pays qui paient des commentateurs et recourent à des bots pour attaquer les militants et répandre les vues antidémocratiques, et noté que « *les effets de ces techniques de diffusion rapide sur la démocratie et le militantisme citoyens sont potentiellement dévastateurs* »¹³.

¹² *Idem* note 3.

¹³ Michael J. Abramowitz, Président de Freedom House. Voir le Rapport « *Freedom on the Net 2017* » <https://freedomhouse.org/article/new-report-freedom-net-2017-manipulating-social-media-undermine-democracy>

Les militants vietnamiens rapportent que de nombreux sites internet ont été piratés ou victimes d'attaques par déni de service distribuées (DDoS) au mois de novembre 2017. En mai 2017, le général Nguyễn Danh Công, Directeur du Secrétariat du Ministère de la Sécurité Publique (MSP) avait annoncé que le MSP avait « *bloqué avec succès des milliers de sites internet et blogs qui postaient des contenus faux et réactionnaires* »¹⁴.

Un projet de loi sur la cybersécurité, préparé par le MSP, est en débat à l'Assemblée Nationale. Le projet octroie au MSP de larges prérogatives pour traiter cette question, dont la définition des stratégies concernant la cybersécurité, le contrôle des « contenus interdits » et des « activités anti-gouvernement », et la supervision des activités de cybersécurité des sociétés de télécommunication et des fournisseurs d'accès à internet. S'il était adopté en l'état, la loi exigerait des sociétés étrangères comme Google, Facebook, Skype ou Viber d'installer des bureaux et leurs serveurs au Vietnam, et poserait de graves restrictions à la liberté d'expression en ligne.

Sanctions administratives le contenu « nuisible » sur Facebook

En juin 2017, le Ministère de l'Information et des Communications (MIC) a annoncé qu'il préparait des règlements pour imposer des amendes allant jusqu'à 50 millions de VND (2200\$, équivalent au salaire annuel moyen au Vietnam) contre ceux qui utilisent les réseaux sociaux pour « *diffuser des informations fallacieuses qui diffament des individus ou des organisations* ». Facebook est le plus populaire des réseaux sociaux et le Vietnam est le 7^e plus gros utilisateurs en nombre. En janvier 2017, le MIC avait adopté une circulaire demandant à Facebook et aux autres sites ayant plus d'un million d'utilisateurs au Vietnam de collaborer avec les autorités pour bloquer les contenus « toxiques », et demandant à Google de retirer de sa plateforme Youtube les vidéos considérées comme « *calomniant et diffamant les dirigeants vietnamiens* »¹⁵. A la fin 2017, Google avait retiré 4500 vidéos¹⁶. Les activistes vietnamiens ont fait savoir que les contenus bloqués ne se restreignent pas à la pornographie ou aux discours de haine mais concernent également les critiques contre le gouvernement, les appels en faveur de la démocratie, des droits de l'Homme et tout autre sujet perçu par les autorités comme « anti-État ».

Nouvelle loi sur l'Accès à l'Information

La loi sur l'Accès à l'Information, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2018, soulève de graves préoccupations concernant la liberté d'expression et le droit de s'informer, ou le droit des individus à accéder aux informations détenues par les autorités publiques. Le projet de loi de 2015 avait été sévèrement critiqué par le Centre for Law and Democracy (Canada) qui

¹⁴ *Le Ministère de la Sécurité Publique anéantit 123 dangereux gangs criminels au mois de mai (en vietnamien)*, VTC News, 18 mai 2017, <https://vtc.vn/ngan-chan-kip-thoi-hang-nghin-trang-web-phan-dong-d323767.html>

¹⁵ *Bill demanding Google, Facebook install domestic servers raises eyebrows in Vietnam*, VNExpress, 3 novembre 2017, <https://e.vnexpress.net/news/news/bill-demanding-google-facebook-install-domestic-servers-raises-eyebrows-in-vietnam-3665331.html>

¹⁶ *Facebook removes 159 anti-government accounts at Vietnam's request: official*, VNExpress, 22 décembre 2017, <https://e.vnexpress.net/news/news/facebook-removes-159-anti-government-accounts-at-vietnam-s-request-official-3688612.html>

plaçait le Vietnam dans le bas du classement (93^e sur 102) de sa liste de pays notés en fonction de la facilité des citoyens à accéder à l'information. Tout d'abord, le droit des citoyens à accéder à l'information ne semble pas être un droit inhérent à la personne au Vietnam, mais seulement un droit expressément créé par la loi.

En outre, la loi ne prévaut pas sur la législation existante, et énonce un certain nombre de motifs pour restreindre l'accès à l'information qui sont incompatibles avec le droit international. Ces motifs comprennent les « *secrets d'Etat* », qui ne sont pas définis, ou des termes vagues tels que « *ordre social et éthique* », « *sécurité d'Etat* », « *intérêts de la nation, du peuple et de l'État* » ou « *propagande* ». De plus, le public n'aura accès qu'aux informations publiées après l'entrée en vigueur de la loi, et uniquement aux informations déclassifiées par le gouvernement. Il n'y a pas de délai prévu pour la déclassification des informations.

En vertu de cette loi, les citoyens qui cherchent à accéder à l'information doivent expliquer pourquoi ils ont besoin de cette information et fournir leurs noms, adresses et numéros d'identification ou de passeport. Les autorités ne sont pas tenues de fournir de reçus à ceux qui demandent des informations, ce qui prive les citoyens de preuves en cas de litige. Lorsque l'accès à l'information est refusé, les autorités n'ont pas à fournir les raisons de leur refus et les citoyens n'ont pas d'autres recours. « *L'utilisation abusive de l'information* » est passible de sanctions.

L'interdiction faite aux journalistes d'accéder aux débats de l'Assemblée Nationale

En juillet 2017, le Comité permanent de l'Assemblée Nationale a annoncé que les journalistes seront dorénavant exclus des réunions du Comité permanent à l'Assemblée Nationale vietnamienne. Cette décision rompt avec une tradition de longue date qui voulait que les journalistes — tous membres des médias contrôlés par l'État — pouvaient assister aux réunions et rendre compte des débats parlementaires.

Depuis le 13 juillet, jour de l'annonce, les journalistes ne sont plus autorisés qu'à assister aux cinq premières minutes des réunions, et devront se contenter des communiqués de presse remis à la fin de chaque réunion pour rendre compte des débats. Cette action est censée permettre aux membres du Comité permanent de discuter plus ouvertement et en profondeur de sujets « sensibles » sans craindre de dévoiler des « secrets nationaux ».

Les organisations internationales de protection de la liberté d'expression, comme Article 19, ont fermement dénoncé cette décision qui « *va à l'encontre des normes internationales relatives au droit à l'information et devrait être immédiatement retirée pour rétablir la transparence dans le processus parlementaire vietnamien* ». L'ONG basée au Royaume-Uni a souligné que « *les journalistes devraient avoir un accès maximum aux parlements afin de rendre compte du processus législatif et du travail des représentants élus. Ceci est nécessaire dans le cadre des droits à la liberté d'expression et d'information (article 19) et de participation aux affaires publiques (article 25) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel le Vietnam est partie* ».

Restrictions contre le droit de manifester pacifiquement

En mars 2016, le ministre de la Sécurité Publique a publié de nouveaux règlements qui limitent le droit de manifester et donnent à la police de larges pouvoirs pour sévir contre les rassemblements publics en dehors des tribunaux lors des procès.

La circulaire 13/2016/TT-BCA sur le « *Règlement sur les obligations des Forces de Sécurité Populaires pour la protection des audiences* », publiée par le Ministre de la Sécurité publique de l'époque, Trần Đại Quang (aujourd'hui Président de la RSV), a pris effet le 24 avril. 2016. Cette circulaire détaille les procédures de police pour assurer la sécurité lors des audiences et la protection des fonctionnaires, des avocats, des témoins, des éléments de preuve et des personnes assistant au procès (article 3). Si de telles mesures sont normales dans des pays respectueux de l'État de droit, la circulaire 13, qui contient une disposition sur la manière de « *traiter les situations de rassemblement causant des troubles publics à proximité des procès* » (article 14), viole le droit internationalement reconnu à la liberté de réunion pacifique.

En vertu de l'article 14, si, lors d'un procès, un rassemblement a lieu à l'extérieur du tribunal, la police doit d'abord signifier un avertissement verbal pour le disperser. Si les manifestants refusent d'obtempérer, la police peut « *immédiatement déployer des forces pour empêcher les troubles à l'ordre public, isoler et arrêter les opposants, les instigateurs et les meneurs de ces troubles* ». Étant donné l'interprétation large que fait le Code pénal vietnamien de la notion de « *troubles à l'ordre public* » et qui ne fait aucune distinction entre les actes violents et l'exercice légitime de la liberté d'expression et de réunion pacifique, la Circulaire 13 donne ainsi carte blanche aux forces de sécurité pour réprimer les manifestations et arrêter les défenseurs des droits de l'Homme qui protestent contre les procès iniques ou expriment leur solidarité avec les militants poursuivis.

Recours accru à la peine de mort

Un rapport rendu public — par accident selon des activistes au Vietnam — sur le site du Ministère de la Sécurité Publique en mars 2017 a révélé que le Vietnam avait exécuté un total de 429 prisonniers entre août 2013 et juin 2016. Ce chiffre place le Vietnam au cinquième rang de la liste des pays exécutant, en 2015, le plus de condamnés à mort après la Chine, l'Iran, le Pakistan, l'Arabie Saoudite, et devant les Etats-Unis. Selon Amnesty International¹⁷, le Vietnam était le troisième exécuteur du monde au cours de cette période, après la Chine et l'Iran.



Bâtiment destiné aux exécutions par injection létale à Hanoi

¹⁷ *La peine de mort en 2016 : Faits et chiffres*, Amnesty International, 11 avril 2017, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2017/04/death-penalty-2016-facts-and-figures/>

Le rapport (05/BC-BCA-C81), daté du 4 janvier 2017, offre un panorama du recours à la peine capitale au Vietnam au cours des cinq dernières années (2011-2016), depuis l'adoption par l'Assemblée nationale de la Loi sur l'exécution des jugements pénaux et du Décret sur l'exécution par injection létale¹⁸. Pour faire face au grand nombre d'exécutions, le rapport indique que cinq nouveaux bâtiments consacrés aux exécutions sont en construction pour s'ajouter aux cinq déjà opérationnels à Hanoi, Ho Chi Minh Ville, Nghệ An, Son La et Đắk Lắk, et les agents de la Sécurité sont formés en accéléré à l'administration des injections létales.

Le rapport donne un état rare des condamnations à mort et des exécutions dans l'État communiste vietnamien et de la situation des prisonniers dans le couloir de la mort. Ces informations n'étaient plus disponibles depuis 2004, date à laquelle le Vietnam avait classé les statistiques sur la peine de mort dans les « secrets d'État ». Selon ce rapport, 681 prisonniers attendaient d'être exécutés en juin 2016, 80 ont bénéficié d'un sursis d'exécution et d'un nouveau procès en raison de condamnations injustifiées, et 36 prisonniers étaient décédés dans le couloir de la mort au cours de la période de cinq ans.

Le nombre élevé de décès fourni par le rapport du Ministère de la Sécurité Publique confirme les préoccupations des médias concernant le taux de suicide croissant dans le couloir de la mort au Vietnam, qui est le 12^e plus important dans le monde. Les prisonniers ne sont pas informés à l'avance de leur exécution, et beaucoup préfèrent mourir plutôt que de vivre dans la terreur de l'attente de l'exécution, comme dans le cas de Nguyễn Tiến Công, 35 ans, qui s'est suicidé dans le couloir de la mort en juin 2013 à Haiphong. Le rapport a également noté que de nombreuses prisons ne disposent pas de locaux spéciaux pour les condamnés à mort, ce qui entraîne des « complications dans la gestion des prisonniers ».

Une autre section du rapport, portant sur la période 2011-2016, a déclaré que 261.840 détenus avaient reçu une formation professionnelle, un terme que les activistes des droits de l'Homme dénoncent en expliquant qu'il s'agit en fait de travail forcé. De plus, le rapport signale que les restes ou les cendres de 2812 prisonniers ont pu être recueillis par les familles, ce qui laisse deviner un taux élevé de décès en détention pour une population carcérale que le gouvernement déclare inférieure à 150.000.

Torture et décès en garde à vue

Depuis le deuxième cycle de l'EPU au Vietnam, des rapports alarmants ont été publiés sur le nombre de prisonniers morts en garde à vue. La célèbre blogueuse Nguyễn Ngọc Như Quỳnh a enquêté et compilé dans un document intitulé « Stop aux meurtres des civils par la police » 31 cas, à partir des informations de la presse officielle. Ce document saisi par la police a été entre autres utilisé comme preuve pour l'arrêter et la condamner pour « propagande contre le RSV ». Elle a été condamnée à 10 ans de prison lors d'un procès inique le 29 juin 2017.

Le 3 mai 2015, **Nguyễn Hữu Tấn**, bouddhiste Hoa Hao, est mort en garde à vue dans la province de Vĩnh Long, quelques heures seulement après avoir été arrêté pour « propagande contre le RSV » (article 88 du Code pénal). Les autorités ont affirmé que M. Tấn s'était

¹⁸ *The Death Penalty in Vietnam 2016*, VCHR, 21 juin 2016, <https://tinyurl.com/yb5z85u2>

suicidé en se coupant la gorge avec un coupe-papier. Cependant, ses blessures laissent penser qu'il a été torturé en garde à vue. Les explications de la police et la prétendue « preuve » de son suicide sont incohérentes et contradictoires.

En effet, après le décès de M. Tân, la police a fait pression sur son père, M. Quang, pour qu'il autorise l'autopsie en prison. M. Quang a refusé, et a demandé de ramener le corps de son fils chez lui. Avant de rendre le corps, la police l'a nettoyé et a recousu la coupure à la gorge. La police a scellé le cercueil avant de l'apporter à la maison familiale. Lorsque la famille a tenté de prendre des photos du corps, la police a confisqué et détruit les téléphones. Elle a menacé d'arrêter et de poursuivre tous les adultes de la famille pour des activités anti-État.



Le corps de Nguyễn Hữu Tân dont la plaie au cou a été recousue par la Police

En 2015, **Đỗ Đăng Dur**, âgé de 17 ans, était en bonne santé lorsqu'il a été arrêté à Hanoi, accusé par la police d'avoir volé environ 90 dollars. Quelques semaines plus tard, il est tombé dans le coma. La police a d'abord déclaré que ses blessures graves à la tête et aux jambes avaient été causées par des chutes dans la salle de bain, cependant, la famille du jeune homme a affirmé qu'il avait des ecchymoses et des blessures sur tout le corps et qu'elle croyait qu'il avait été torturé en prison. Dur est mort à l'hôpital de la prison quelques jours plus tard. Le mois suivant, deux avocats de sa famille ont été agressés devant leur domicile par huit hommes masqués. Le cas n'est pas isolé, beaucoup de décès suspects sont répertoriés dans les médias officiels.

Représailles contre les activistes coopérant avec les mécanismes des Nations Unies

Le Vietnam a accepté des recommandations visant à favoriser un environnement sûr et favorable pour tous les acteurs de la société civile, y compris ceux qui coopèrent avec les mécanismes internationaux. Cependant, plusieurs défenseurs des droits de l'Homme ont été victimes de représailles après l'EPU du Vietnam en février 2014. Dans son rapport annuel sur les représailles contre les défenseurs des droits humains en août 2014, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon avait soulevé le cas de **Lê Công Cầu** au Vietnam¹⁹ :

« Le 19 mai 2014, quatre titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont fait état d'allégations concernant des actes d'intimidation et de représailles à l'encontre de Le Cong Cau, chef du Mouvement de la jeunesse bouddhiste. M. Cau avait participé à une manifestation parallèle intitulée « Les voix interdites de la société civile » [organisée par la FIDH et le VCHR, NDLR] en diffusant un message audio le 4 février 2014, soit avant la tenue de l'Examen périodique universel du Viet Nam. [...] M. Cau a de nouveau été arrêté le 16 février 2014 et conduit au commissariat du district de Truong An, où il a été interrogé au sujet de son

¹⁹ *Coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme*, Rapport du Secrétaire général, 27 août 2014, réf. A/HRC/27/38.

message audio diffusé lors de la manifestation susmentionnée. Le 14 avril 2014, un agent de la police de Thua Thien-Hue lui a signifié qu'il resterait assigné à résidence pendant toute la durée de l'enquête le concernant ».

Brutalité policière et agressions physiques

Entre 2014 et 2017, les brutalités policières et agressions physiques commises par des agents de Sécurité en civil ou des « voyous » à leur solde se sont intensifiées à une échelle sans précédent. Des centaines de photos, vidéos Youtube et rapports ont été postés par des victimes sur leurs comptes Facebook et autres médias sociaux. Alors que les autorités ont démenti l'implication de la police dans ces agressions, de nombreux militants ont reconnu leurs agresseurs parmi les officiers de police lors des interrogatoires.

Cette violence croissante a été documentée par Human Rights Watch dans un rapport publié en juin 2017. Si la plupart des attaques décrites dans le rapport ont eu lieu en 2016, Human Rights Watch a comptabilisé au moins 31 incidents ciblant 135 blogueurs et activistes en 2014, 20 ciblant 50 blogueurs et activistes en 2015, et au moins 20 agressions physiques contre plus de 50 personnes en 2016.

Les rapports de la société civile et des médias indiquent que les attaques ont augmenté en 2017. Les photos, vidéos et reportages rendus publics concernent des agressions contre des défenseurs des droits de l'Homme, des activistes et des adeptes de groupes religieux indépendants à Hanoi, Ho Chi Minh Ville, Nghệ An, Hà Tĩnh, Vũng Tàu, Thua Thien-Huế et dans de nombreux autres lieux. Lors d'un incident survenu le 18 août 2017, 15 amis et proches du dissident détenu Lê Đình Lượng ont été battus par la police à Vinh alors qu'ils venaient prendre de ses nouvelles. Six ont été arrêtés pour interrogatoire et ont de nouveau été battus. Dans de nombreux cas, des activistes ont été kidnappés et jetés dans des voitures,



Trần Thị Nga après une agression en 2014. Son bras et sa jambe sont cassés



Les messages vidéos de Lê Công Cầu et de Thích Quảng Độ ont été diffusés lors de la Conférence FIDH-VCHR (Genève, février 2014)

parfois par des hommes masqués, puis brutalement battus, dépouillés de leurs téléphones portables, portefeuilles et autres effets personnels, et abandonnés dans des zones reculées. Ce fut le cas du pasteur **Nguyễn Trung Tôn** et de son collègue **Nguyễn Việt Tứ** dans la province de Quảng Bình en février 2017 ; de **Trần Hoàng Phúc** et **Huỳnh Thanh Phát** à Nghệ An en juin 2017 ; de l'avocat des droits de l'Homme **Nguyễn Văn Đài** en décembre 2015, peu avant son arrestation.

Intimidation, menaces et interdictions de circuler librement

La police a également proféré des menaces et commis des actes d'intimidation pour dissuader les membres de groupes religieux indépendants tels que l'Église Bouddhique Unifiée du Vietnam (EBUV) et les bouddhistes Hoa Hao d'assister aux prières et aux fêtes religieuses. Pendant le Vesak (Naissance du Bouddha), la police s'est rendue dans les maisons des fidèles de l'EBUV pour avertir que les enfants seraient expulsés de leur école ou que les gens perdraient leur emploi s'ils se rendaient dans les pagodes « réactionnaires » de l'EBUV. En mai 2017, la police a également intimidé et harcelé des membres du Mouvement Bouddhiste de la Jeunesse (*Gia đình Phật tử*), entre autres Lê Văn Khá, Lê Văn Thọ, Văn Đình Tất, Trương Phiên, afin de les empêcher d'organiser les camps pour la jeunesse.



Le pasteur Nguyễn Trung Tôn après son agression en février 2017

Dans certains cas, des militants ont été menacés de mort. Le 8 juin 2017, des agents de la Sécurité en civil ont menacé l'ancien prisonnier politique **Lê Quốc Quân** au lendemain de sa rencontre avec le sénateur américain John McCain où il avait parlé des violations des droits de l'Homme en cours au Vietnam. L'avocat **Võ An Đôn**, qui a défendu de nombreux militants des droits de l'Homme, dont Nguyễn Ngọc Như Quỳnh, a également reçu à plusieurs reprises des menaces de mort de la part de la police et de « voyous » à la solde de la police, et subi des harcèlements réguliers de la part des autorités. Le 26 novembre 2017, le Barreau de la province de Phú Yên l'a radié juste trois jours avant le procès en appel de Nguyễn Ngọc Như Quỳnh. Il n'a donc pas pu assurer sa défense et la sentence de 10 de prison a été confirmée.

Les entraves à la libre circulation, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, sont une autre



Le bonze de l'EBUV Thích Thanh Quang et Lê Công Cầu agressés par des voyous sous les yeux de la police (photo tirée de la vidéo du message de Lê Công Cầu pour l'EPU en 2014)

facette des restrictions contre la société civile au Vietnam. En 2016, la police a empêché **Lê Công Cầu**, leader de la Jeunesse bouddhiste, et **Thích Thanh Quang**, vice-président de l'EBUV, de se rendre à Ho Chi Minh Ville pour rencontrer une délégation diplomatique australienne en visite au Vietnam. En mai 2017, la police de Hué a intercepté Lê Công Cầu alors qu'il s'appêtait à se rendre à Ho Chi Minh Ville à la demande du Patriarche Thích Quảng Độ de l'EBUV. Lê Công Cầu a organisé une grève de la faim d'une semaine en signe de protestation. En juin 2017, la militante des droits des

travailleurs Đỗ Thị Minh Hạnh a été empêchée de quitter le pays pour rendre visite à sa mère malade en Autriche.

Exporter, expulser et réprimer les dissidents

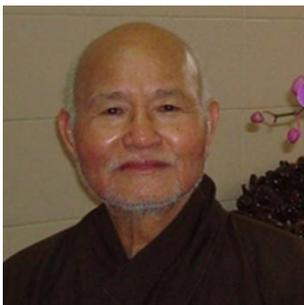
Depuis le deuxième cycle de l'EPU, le Vietnam a intensifié les arrestations et les condamnations de militants de la société civile et de défenseurs des droits de l'Homme. Aucun d'entre eux n'a été accusé d'avoir perpétré des actes violents, mais tous ont été détenus pour l'expression pacifique de leurs convictions politiques ou de leurs croyances religieuses.

Dans certains cas, le Vietnam a « exporté » ses dissidents, leur accordant une libération anticipée à condition qu'ils quittent le pays. Le pasteur luthérien **Nguyễn Công Chính** a été libéré le 28 juillet 2017 avant la fin de sa peine de 11 ans. Sa libération était conditionnée par son départ immédiat aux États-Unis. Le pasteur Chính devra purger le reste de sa peine de prison s'il retourne au Vietnam.

Dans d'autres cas, les dissidents ont été expulsés. Le 25 juillet 2017, le blogueur franco-vietnamien et ancien prisonnier politique **Phạm Minh Hoàng** a été déchu de sa nationalité vietnamienne et déporté en France. A son arrivée à Paris, il a décrit comment la police vietnamienne avait encerclé sa maison et l'avait emmené sans notification préalable. Il a été autorisé à rencontrer des fonctionnaires consulaires français, mais n'a en revanche pas été autorisé à dire au revoir à son épouse, Lê Thị Kiều Oanh.

Dans la plupart des cas, le Vietnam a eu recours à la répression politique et à la détention arbitraire pour faire taire les critiques et réprimer la dissidence. Voici quelques exemples de défenseurs des droits de l'Homme, de blogueurs et de militants de la société civile en détention durant cette période.

Les défenseurs des droits de l'Homme et les blogueurs en détention



Most Venerable
Thích Quảng Độ

Le Très Vénérable Thích Quảng Độ, âgé de 89 ans, le prisonnier politique ayant passé le plus de temps en prison au Vietnam, est actuellement assigné à résidence au Monastère Zen Thanh Minh à Ho Chi Minh Ville (Saïgon) sans justification ni inculpation. Dirigeant de l'Église Bouddhique Unifiée du Vietnam (EBUV, non reconnue), il a été détenu en résidence surveillée presque sans interruption depuis 2001, après avoir passé 10 ans en exil interne et plus de six ans de prison — soit plus de trois décennies de détention — simplement pour s'être fait l'avocat non-violent de la démocratie, de la liberté religieuse et des droits de l'Homme.

Thích Quảng Độ est privé de ses droits de citoyen et ses communications sont surveillées. En mai 2017, il a demandé à son assistant Lê Công Cầu de l'emmener à Huế, au centre du Vietnam. La police qui avait intercepté l'appel, a soumis à interrogatoires Lê Công Cầu et l'a averti que Thích Quảng Độ n'était « *pas le bienvenu à Huế* ». Thích Quảng Độ a été 16 fois proposé au Prix Nobel de la Paix, est lauréat du prix Rafto, érudit, écrivain et figure de proue du mouvement pour la démocratie au Vietnam.



Nguyễn Hữu Vinh
(Anh Ba Sàm)

Nguyễn Hữu Vinh (Anh Ba Sàm), 61 ans, l'un des blogueurs les plus influents du Vietnam, purge une peine de cinq ans pour « *abus des libertés démocratiques pour nuire aux intérêts de l'État* » (article 258 du Code pénal). Il a été arrêté en mai 2014 et condamné lors d'un procès inique devant le Tribunal Populaire Suprême de Hanoi, le 23 mars 2016, avec son assistante Nguyễn Thị Minh Thúy, condamnée, elle, à trois ans de prison (elle a été relâchée après avoir purgé sa peine). Sa condamnation a été confirmée le 22 septembre 2016 lors d'un procès en appel à huis clos. L'épouse de Vinh, Lê Thị Minh Hà, n'a pas été autorisée à rendre visite à son mari en détention. Nguyễn Hữu Vinh est un ancien officier de police et membre du Parti Communiste issu d'une importante famille communiste. Son blog Ba Sàm (De Coq-à-l'Âne) contenait des nouvelles sur la politique, l'économie, la culture et la société, y compris des informations « de l'intérieur » et des commentaires sur les fonctionnaires du gouvernement et les membres du Parti Communiste. Le blog était extrêmement populaire, avec plusieurs millions de lecteurs au moment de son arrestation.



Nguyễn Văn Đài

Nguyễn Văn Đài, 48 ans, avocat des droits de l'Homme et fondateur de la « Fraternité pour la Démocratie » (*Hội Anh Em Dân Chủ*), a été arrêté à Hanoi le 16 décembre 2015 alors qu'il se préparait à rencontrer les délégués de l'Union Européenne venus pour le cinquième Dialogue UE-Vietnam sur les Droits de l'Homme, qui s'était tenu la veille. Il a été accusé de « *propagande contre le RSV* » (article 88 du Code pénal), avec son assistant **Lê Thu Hà**, et détenu *incommunicado* pendant 19 mois dans la prison B14 près de Hanoi. Le 30 juillet 2017, le Ministère de la Sécurité Publique (MSP) a annoncé que l'avocat Đài et son assistant seraient inculpés sur le fondement de l'article 79 du Code pénal (subversion), qui prévoit la peine de mort, et de l'article 88, tout comme cinq autres membres de son groupe. Ils encourent une peine d'emprisonnement de 12 à 20 ans, la réclusion à perpétuité ou la peine de mort. Nguyễn Văn Đài a déjà passé quatre ans en prison (2007-2011) en vertu de l'article 88 pour avoir donné des conseils juridiques gratuits aux communautés religieuses et aux autres défenseurs des droits de l'Homme, et organisé des ateliers informels sur les droits de l'Homme. Il a reçu le Prix des droits de l'Homme 2017 de l'Association allemande des juges. Le Vietnam a empêché sa femme de se rendre en Allemagne pour recevoir le prix en son nom.



Nguyễn Ngọc Như Quỳnh

Nguyễn Ngọc Như Quỳnh, 38 ans, alias « Mẹ Năm » (Mother Mushroom d'après le surnom de sa fille), l'une des bloggeuses et défenseuses des droits de l'Homme les plus connues du Vietnam, a été condamnée à 10 ans de prison le 29 juin 2017 par le Tribunal Populaire de Khánh Hòa pour « *propagande contre le RSV* » (article 88 du Code pénal). Sa peine a été confirmée en appel le 30 novembre 2017. Elle avait été arrêtée le 10 octobre 2016 après une enquête de la Sécurité portant sur plus de 400 articles qu'elle avait écrits et publiés sur Facebook et les réseaux sociaux (plus de 1180

pages) et sur un document intitulé « **Stop aux meurtres des civils par la police** » qui détaillait 31 cas de personnes décédées en garde à vue. La police de Khánh Hòa avait déclaré qu'elle « *a présenté des points de vue unilatéraux et pessimistes qui ont bouleversé et embrouillé les esprits et miné leur confiance [dans le Parti Communiste]* ». Như Quỳnh, qui avait été arrêtée pour la première fois en 2009, est l'une des premières défenseuses des droits de l'Homme au Vietnam à avoir utilisé Internet et les médias sociaux pour documenter les violations des droits fondamentaux. En 2015, elle a été nommée « défenseure de l'année » par l'organisation suédoise Civil Rights Defenders et a reçu le prix « International Women of Courage » du Département d'État des États-Unis le 29 mars 2017. Elle est la mère célibataire de deux enfants en bas âge. En juillet 2017, sa mère a été autorisée à lui rendre visite en prison pendant 10 minutes. Leur conversation a été filmée et les gardiens les ont interrompues lorsqu'elles ont discuté des mauvaises conditions de détention. Sa mère a déclaré que la santé de Như Quỳnh s'est détériorée en prison et qu'elle n'a pas le droit de recevoir la nourriture et les médicaments envoyés par sa famille. Le 7 février 2018, les autorités l'ont subrepticement transférée dans la Prison n°5 à Yên Định, dans la province de Thanh Hóa, à 1000 km de son précédent lieu de détention, l'éloignant d'autant de sa famille²⁰. Dans un avis publié le 30 mai 2017, le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que Nguyễn Ngọc Như Quỳnh avait été arbitrairement détenue et a appelé à sa libération immédiate²¹.



Trần Thị Nga le jour de son arrestation, 21.1.2017

Trần Thị Nga, 40 ans, défenseure acharnée des droits de l'Homme, en particulier des droits à la terre, a été condamnée à neuf ans de prison et à cinq ans d'assignation à résidence lors d'un procès qui n'a duré qu'une journée, le 25 juillet 2017, devant le Tribunal Populaire de Hanoi. Sa peine a été confirmée en appel le 22 décembre 2017. La peine a été prononcée à peine un mois après la condamnation de Nguyễn Ngọc Như Quỳnh sous les mêmes accusations de « *propagande contre le RSV* ». Les agents de la Sécurité ont bloqué l'accès au tribunal au mari et aux enfants de Nga, ainsi qu'aux personnes venues la soutenir et aux journalistes indépendants. Trần Thị Nga avait été arrêtée le 21 janvier 2017 chez elle à Phu Lý, dans le nord du Vietnam. Elle est la mère de quatre enfants, dont le plus jeune n'a que quatre ans. Trần Thị Nga avait été victime d'intimidations répétées, de harcèlement, de détention, d'interrogatoires et d'agressions physiques en raison de ses activités en faveur des droits humains. En mai 2014, un groupe de cinq hommes l'avait agressée avec des barres de fer, lui brisant le bras et la jambe. L'état de santé de Trần Thị Nga s'est détérioré en prison à la suite d'une blessure à la muqueuse subie lors du passage à tabac en 2014. Selon son avocat, elle s'est vu refuser un traitement médical approprié en prison.

²⁰ Vietnamese Authorities Transfer Jailed Blogger Mother Mushroom to Remote Prison, Radio Free Asia, 12 février 2018, <https://www.rfa.org/english/news/vietnam/vietnamese-authorities-transfer-jailed-blogger-mother-mushroom-to-remote-prison-02122018162104.html>

²¹ Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire, Avis A/HRC/WGAD/2017/27, 78^e session, 19-28 avril, 2017, 30 mai, 2017.



Hồ Văn Hải

Le Dr Hồ Văn Hải, 54 ans, a été condamné lors d'un procès quasi-secret et à huis-clos, le 1^{er} février 2018, à Ho Chi Minh Ville à 4 ans de prison et 2 ans d'assignation à résidence pour « *propagande contre l'État* » du fait de ses articles critiquant le gouvernement, appelant à boycotter les élections et manifester contre la société taïwanaise Formosa responsable en 2016 de la plus grave pollution industrielle qu'a connue le Vietnam. Il avait été arrêté le 2 novembre 2016. Ancien médecin dans le plus grand hôpital de Ho Chi Minh Ville (Hôpital Chợ Rẫy), il avait ouvert sa propre clinique en 2004. Il a commencé à écrire sur son blog (Bs Ho Hai) et sa page Facebook (Dr Ho Hai) des articles sur la situation politique du pays, sur l'environnement et l'éducation en 2009. En tant que médecin, il était très inquiet des risques pour la santé que présentaient les produits toxiques déversés dans la mer par Formosa (qui avaient provoqué la mort des poissons sur près de 200 km de côtes du Centre du Vietnam).

Conclusion

Bien que le Vietnam ait adopté de nouvelles lois et réglementations, dont certaines correspondent à ses promesses dans le cadre du deuxième cycle de l'EPU, il n'a pas veillé à ce que les lois nouvelles ou amendées soient conformes aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme auxquels il a adhéré. Arrêter et détenir des défenseurs des droits de l'Homme et des militants de la société civile parce qu'ils « *ont violé la loi vietnamienne* » ne peut pas être une justification en soi. Comme l'a déclaré le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, la législation nationale doit être conforme aux dispositions de la Déclaration des droits universels des Nations Unies et des traités pertinents auxquels le Vietnam a accédé. « *Même si la détention est conforme à la législation nationale, [le Groupe de travail] doit s'assurer qu'elle est aussi conforme aux dispositions pertinentes du droit international* »²².

Le Vietnam n'a pas cherché à garantir à la société civile un environnement favorable et tolérant. Au contraire, le Vietnam a encouragé une intensification des brutalités policières et des agressions physiques par des « voyous » et des agents de la Sécurité en civil contre des militants pacifiques et leurs familles, souvent sous les yeux même de la police. Les auteurs de violence ne sont que très rarement traduits en justice.

Le Vietnam n'a pas cherché à promouvoir la liberté de religion ou de croyance, a ignoré les avis des communautés religieuses et maintenu un système d'enregistrement et de reconnaissance incompatible avec l'article 18 du PIDCP. Les membres des communautés religieuses non-reconnues restent vulnérables et ne bénéficient pas de la protection de la loi.

Les politiques et les pratiques du Vietnam au cours des trois dernières années ont considérablement réduit l'espace de la société civile au Vietnam. Le recours à la violence policière, la censure, le harcèlement, l'intimidation et l'utilisation de la loi pour restreindre l'exercice des droits humains constituent une violation des engagements contraignants que le

²² Avis 27/2012, Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, A/HRC/WGAD/2012/27, 64^{ème} session, 27-31 août 2012.

Vietnam a pris en tant qu'État partie au PIDCP, au PIDESC et à de nombreux instruments de l'ONU relatifs aux droits de l'Homme.

Recommandations

Le Comité Vietnam pour la Défense des droits de l'Homme exhorte le Vietnam à :

- Libérer immédiatement et sans condition tous les défenseurs des droits de l'Homme, blogueurs, journalistes, dissidents religieux et politiques détenus pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions politiques ou autres, ainsi que leurs croyances religieuses ;
- Mettre fin à la censure, à la surveillance, à la violence physique et à tous les actes de harcèlement, y compris au niveau judiciaire, contre les défenseurs des droits de l'Homme ; se conformer aux dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'Homme de 1998 et inviter le Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'Homme à se rendre au Vietnam ;
- Mettre en œuvre les recommandations du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies en alignant la législation nationale sur le droit international des droits de l'Homme et en abrogeant immédiatement toute législation limitant l'exercice des droits de l'Homme internationalement reconnus ; en particulier, réviser ou abroger les dispositions vagues sur la « *sécurité nationale* » dans le Code pénal amendé ;
- Condamner publiquement les agressions physiques, l'intimidation et autres formes de harcèlement contre les blogueurs, les militants de la société civile et les adeptes d'organismes religieux indépendants ; enquêter sur ces actes de violence et poursuivre les responsables, y compris les responsables locaux qui ordonnent ou tolèrent ces attaques ;
- Garantir le droit au respect des procédures légales une procédure régulière, y compris le droit à un procès équitable ; les accusés devraient pouvoir rencontrer leurs avocats pour préparer de manière adéquate leur défense ; les avocats de la défense devraient avoir le droit de présenter des preuves pertinentes devant les tribunaux ; les accusés devraient être autorisés à s'exprimer pour leur propre défense ;
- Se conformer à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus ; abolir le travail forcé et mettre fin aux pratiques de torture et de mauvais traitements contre les détenus en garde à vue ;
- Réviser la Loi sur la Croyance et la Religion pour s'assurer qu'elle soit conforme à l'article 18 de la DUDH ; garantir la liberté d'avoir des activités religieuses pour l'Église Bouddhique Unifiée du Vietnam (EBUV) et toutes les autres organisations religieuses non-reconnues ; réviser toute législation restreignant le droit à la liberté de religion ou de croyance ;
- Garantir la liberté des médias, autoriser la publication de journaux indépendants et mettre fin aux sanctions légales et au harcèlement contre les journalistes et les citoyens exprimant des opinions pacifiques par le biais de la presse écrite, d'Internet ou de la radio ;
- Adopter une loi sur les associations qui garantit le droit de former des associations en dehors du cadre du Parti Communiste ; promouvoir un cadre juridique, administratif et fiscal qui permette à des ONG véritablement indépendantes de fonctionner sans entrave et de favoriser ainsi l'émergence d'une société civile dynamique au Vietnam.

Annexe I: Principales recommandations sur la société civile et les libertés civiles et politiques formulées par les États membres de l'ONU lors du 2^e cycle de l'Examen périodique universel du Vietnam en 2014

| No. | Pays | Recommandations | Réponse du Vietnam |
|-----|-----------|---|--------------------|
| 1. | Norvège | 143.2. Dans le cadre de l'application de l'article 69 de la Constitution [sur le droit à la liberté d'opinion, la liberté d'opinion, le droit d'être informé, le droit de se réunir, de former des associations et de manifester], veiller au respect des obligations incombant à l'État partie au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ; | Accepté |
| 2 | Belgique | 143.4. Veiller à ce que toutes les lois régissant l'Internet soient en conformité avec les obligations internationales en matière de droits de l'homme du Viet Nam, en sa qualité d'État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques | Accepté |
| 3 | Bhoutan | 143.44. Mieux faire connaître les lois et les règlements à la population pour lui permettre d'exercer ses droits de manière efficace et utile | Accepté |
| 4 | Mexique | 143.74. Donner une réponse favorable aux demandes de visites du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression | Accepté |
| 5 | Allemagne | 143.72. Adresser une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales en témoignage de sa volonté de coopérer pleinement avec tous les mécanismes de protection des droits de l'homme | Rejeté |
| 6 | Hongrie | 143.73. Accepter toutes les demandes d'invitation permanente restées sans réponse et toutes les nouvelles demandes présentées par des titulaires de mandat souhaitant se rendre dans le pays | Rejeté |
| 7 | Pays-Bas | 143.87. Lutter contre la discrimination à l'égard des femmes par le biais de lois contre la traite des êtres humains, en garantissant l'exercice par les femmes de leurs droits fonciers par le biais de la loi foncière et en réduisant le nombre de cas de violence intrafamiliale et d'atteintes aux droits liés à la procréation | Accepté |
| 8 | Chili | 143.88. Promulguer une loi contre la discrimination garantissant l'égalité de tous les citoyens, quelle que soit leur orientation sexuelle et leur identité de genre | Accepté |
| 9 | Tunisie | 143.42. Accélérer le processus conduisant à la création d'une institution nationale des droits de l'homme conforme aux dispositions des Principes de Paris et adresser une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales | Rejeté |
| 10 | Suisse | 143.112. Déclarer un moratoire sur la peine capitale et, en attendant sa mise en œuvre, réduire rapidement le nombre des infractions emportant la peine capitale et publier des statistiques sur l'application de la peine capitale au Viet Nam | Rejeté |
| 11 | Belgique | 143.113. Publier des informations précises sur l'identité et le nombre de condamnés à mort attendant leur exécution | Rejeté |
| 12 | Allemagne | 143.117. Libérer immédiatement tous les individus qui sont détenus arbitrairement et leur verser des indemnités comme l'a demandé le Groupe de travail sur la détention arbitraire | Rejeté |

| No. | Pays | Recommandations | Réponse du Vietnam |
|-----|-----------------------|---|--------------------|
| 13 | Suisse | 143.115. Prendre en considération les avis du Groupe de travail sur la détention arbitraire tendant à la libération de la trentaine de personnes qui sont détenues arbitrairement depuis le dernier EPU | Rejeté |
| 14 | Nouvelle-Zélande | 143.116. Donner suite aux avis du Groupe de travail sur la détention arbitraire concernant certains individus et libérer les intéressés | Rejeté |
| 15 | Etats-Unis d'Amérique | 143.118. Modifier les lois sur la sécurité nationale au libellé imprécis qui sont utilisées pour réprimer des droits universels et libérer sans condition tous les prisonniers politiques, dont MM. Cu Huy Ha Vu, Le Quoc Quan, Dieu Cay et Tran Huynh Duy Thuc | Rejeté |
| 16 | Autriche | 143.136. Rendre publiques les informations relatives au nombre de camps de détention, notamment les centres de rétention administrative pour le traitement de la toxicomanie créés par la police, l'armée et le Ministère du travail, au nombre de personnes qui y sont détenues et à toutes les formes de travail qu'accomplissent les détenus | Rejeté |
| 17 | Danemark | 143.151. Abroger ou modifier les dispositions ambiguës du Code pénal relatives à la sécurité nationale pour empêcher une application arbitraire de ces dispositions afin d'étouffer la répression, la dissidence légitime et pacifique, le débat et la liberté d'expression | Rejeté |
| 18 | France | 143.152. 143.152 Abroger ou modifier les dispositions du Code pénal relatives à la sécurité nationale, en particulier les articles 79, 88 et 258, pour que ces articles ne puissent pas être appliqués arbitrairement afin d'entraver l'exercice de la liberté d'opinion et d'expression, notamment sur Internet | Rejeté |
| 19 | Irlande | 143.173 Faciliter la création d'un environnement sûr et permettant à tous les acteurs de la société civile de s'associer librement et d'exprimer leurs opinions en faisant en sorte que les dispositions législatives nationales ne soient pas invoquées pour étouffer des voix dissidentes légitimes et pacifiques | Accepté |
| 20 | Tunisie | 143.167 Garantir un environnement propice aux activités des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et d'autres auteurs de la société civile | Accepté |
| 21 | Canada | 143.226 Étudier les possibilités d'appui technique que peut notamment fournir le Groupe de travail sur l'habilitation et la protection de la société civile | Rejeté |
| 22 | Japon | 143.128 Continuer de prendre des mesures de nature à garantir l'état de droit, telles que la mise en place d'un système de justice pénale prenant dûment en considération les droits de l'homme | Accepté |
| 23 | Cap Vert | 143.127 Accélérer la mise en oeuvre de la réforme du système judiciaire et redoubler d'efforts pour créer au sein du système une culture du respect systématique des droits de l'homme | Accepté |
| 24 | Canada | 143.133 Faire le nécessaire pour garantir le droit de ses citoyens à l'égalité devant la loi, leur droit à être présumés innocents tant que leur culpabilité n'a pas été établie et leur droit à un procès équitable et public, ainsi que le droit en vertu duquel nul ne peut être arbitrairement arrêté ou détenu | Accepté |
| 25 | Luxembourg | 143.134 Garantir le droit de chacun à un procès équitable et autoriser la présence d'observateurs aux audiences des tribunaux, sans imposer de restrictions | Accepté |

| No. | Pays | Recommandations | Réponse du Vietnam |
|-----|------------|---|--------------------|
| 26 | Danemark | 143.135 Veiller à mettre en place à chaque étape des procédures judiciaires des procédures efficaces et des dispositifs adéquats garantissant un accès effectif et dans des conditions d'égalité aux avocats | Accepté |
| 27 | Chili | 143.139 Modifier le cadre réglementaire et législatif pour le rendre conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, de manière à garantir la liberté de religion | Accepté |
| 28 | Italie | 143.142 Adopter davantage de mesures pour que la liberté de religion soit mieux garantie et, notamment, éliminer les obstacles bureaucratiques et administratifs entravant les activités des communautés et des groupes religieux | Accepté |
| 29 | Canada | 143.143 Réduire le nombre des obstacles bureaucratiques et administratifs et des critères d'enregistrement visant les activités religieuses pacifiques de groupes religieux enregistrés ou non, l'objectif étant de garantir la liberté de religion et de conviction | Accepté |
| 30 | Lituanie | 143.145 Prendre toutes les mesures nécessaires pour que le droit à la liberté d'expression et le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association soient respectés et défendus, conformément aux obligations internationales de l'État en matière de droits de l'homme | Accepté |
| 31 | Pays-Bas | 143.148 Permettre aux blogueurs, aux journalistes, aux autres internautes et au personnel des organisations non gouvernementales (ONG) de promouvoir et protéger les droits de l'homme en veillant tout spécialement à ce que les lois relatives à Internet respectent la liberté d'expression et d'information | Accepté |
| 32 | Luxembourg | 143.149 Protéger la liberté de l'information et la liberté d'expression et en garantir le respect, en particulier dans le cas des blogueurs, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, et procéder à un examen des lois régissant la presse pour s'assurer de leur conformité aux normes internationales | Accepté |
| 33 | Finlande | 143.150 Prendre les mesures voulues pour modifier le Code pénal afin d'empêcher qu'il soit appliqué de manière arbitraire pour porter atteinte à la liberté d'expression | Accepté |
| 34 | Irlande | 143.154 Modifier le «Décret 72» et le «Décret 174» relatifs à la gestion, à la fourniture et à l'utilisation de services liés à Internet pour les rendre conformes aux obligations internationales du pays en matière de droits de l'homme et, en particulier, aux articles 19, 21 et 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques | Accepté |
| 35 | Australie | 143.156 Accorder une place aux médias non étatiques et rendre les articles 79, 88 et 258 du Code pénal plus précis et conformes aux obligations internationales du pays en matière de droits de l'homme relatives à la liberté d'expression | Accepté |
| 36 | Canada | 143.157 Modifier les dispositions relatives aux atteintes à la sécurité nationale susceptibles de restreindre la liberté d'expression, notamment sur Internet, en particulier les articles 79, 88 et 258 du Code pénal, pour les rendre conformes aux obligations internationales du Viet Nam, dont celles découlant du Pacte international relatif aux droits civils et politiques | Accepté |
| 37 | Estonie | 143.159 Faire le nécessaire pour que tous les citoyens aient accès à Internet et puissent l'utiliser, sans restriction, et prendre les mesures voulues pour garantir la liberté d'opinion et d'expression de tous, y compris la liberté de la presse et des médias du pays | Accepté |

| No. | Pays | Recommandations | Réponse du Vietnam |
|-----|--------------------|---|--------------------|
| 38 | République Tchèque | 143.160 Prendre les mesures voulues pour garantir la liberté d'expression et la liberté de l'information, ainsi que l'indépendance des médias, et libérer tous les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les dissidents religieux et politiques qui ont été placés en détention pour avoir exprimé pacifiquement leur opinion | Rejeté |
| 39 | Norvège | 143.162 Accorder aux individus, aux groupes et aux organes de la société une légitimité et une reconnaissance leur permettant de promouvoir les droits de l'homme et d'exprimer publiquement leurs opinions et leurs critiques | Accepté |
| 40 | Norvège | 143.163 Veiller à ce que sa législation permette aux médias nationaux et internationaux de fonctionner librement et en toute indépendance conformément aux obligations internationales du Viet Nam relatives aux droits de l'homme découlant du Pacte international relatif aux droits civils et politiques | Accepté |
| 41 | Suisse | 143.166 Veiller à ce que la liberté d'expression soit protégée en ligne et hors ligne et modifier ou abroger les dispositions au libellé imprécis figurant dans le Code pénal et dans les nouvelles lois pour faire en sorte que les limites imposées à la liberté d'expression soient strictement conformes au Pacte international relatif aux droits civils et politiques | Accepté |
| 42 | Pologne | 143.165 Créer des conditions favorables à l'exercice de la liberté d'expression en ligne et hors ligne, la liberté d'association et la liberté de religion et de conviction | Accepté |
| 43 | Espagne | 143.169 Favoriser le renforcement des ONG en facilitant l'instauration d'un cadre juridique, administratif et budgétaire dans lequel de telles organisations puissent être créées et développées et mener leurs activités sans aucun obstacle, et en exerçant leur liberté d'expression | Accepté |
| 44 | France | 143.172 Prendre des mesures pour garantir la liberté d'association et de réunion pacifique et la liberté de manifestation | Accepté |
| 45 | République Tchèque | 143.174 Prendre des mesures concrètes pour créer un environnement accueillant pour les ONG, notamment en assouplissant les critères requis pour leur enregistrement | Accepté |
| 46 | Autriche | 143.175 Promulguer des lois protégeant la liberté de réunion et la liberté de manifestation pacifique comme le prévoit le Pacte international relatif aux droits civils et politiques | Accepté |
| 47 | Grèce | 143.176 Prendre des mesures pour mettre fin aux poursuites engagées contre des manifestants pacifiques | Rejeté |
| 48 | République Tchèque | 143.177 Renforcer la participation des citoyens à la vie politique dans des conditions d'égalité, notamment en s'orientant vers une démocratie multipartite | Rejeté |
| 49 | Myanmar | 143.178 Asseoir la démocratie locale et favoriser davantage l'exercice par la population de son droit de participer à la formulation et à la mise en oeuvre de politiques, notamment la participation des organisations politiques et sociales dans le domaine des droits de l'homme | Accepté |
| 50 | Cap Vert | 143.213 Protéger effectivement et sans plus attendre les droits des minorités ethniques et religieuses | Accepté |
| 51 | Turkménistan | 143.227 Participer activement aux programmes internationaux d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme | Accepté |

Annexe II: Nouveaux numéros des articles relatifs aux infractions contre la sécurité nationale dans le Code pénal amendé

| Ancien Code Pénal | Infraction | Code Penal amendé |
|-----------------------|--|-------------------|
| Article 79 | Activités visant à renverser l'administration du peuple | Article 109 |
| Article 80 | Espionnage | Article 110 |
| <i>Nouvel article</i> | Terrorisme visant à s'opposer à l'administration du peuple | Article 113 |
| Article 87 | Saper la politique d'unité | Article 116 |
| Article 88 | Créer, stocker, diffuser des informations, des documents, des informations, des articles contre la République Socialiste du Vietnam (anciennement « <i>propagande contre la RSV</i> ») | Article 117 |
| Article 89 | Perturber la sécurité | Article 118 |
| <i>Nouvel article</i> | Organiser, contraindre ou inciter autrui à fuir à l'étranger ou à rester à l'étranger dans le but de s'opposer à l'administration du peuple | Article 120 |
| Article 91 | Fuir à l'étranger ou faire défection et rester à l'étranger dans le but de s'opposer à l'administration du peuple | Article 121 |
| Article 245 | Provoquer le désordre public | Article 318 |
| Article 258 | Abuser des libertés démocratiques pour porter atteinte aux intérêts de l'État, aux droits et intérêts légitimes des organisations et/ou des citoyens | Article 331 |

Le Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme (VCHR), organisation à but non lucratif, a été fondé à Paris en 1975 pour sensibiliser la communauté internationale sur les violations des droits de l'Homme au Vietnam. Il est affilié à la FIDH, organisation basée à Paris et comptant 164 ligues affiliées dans le monde entier.

Le Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme :

- ♦ surveille et alerte sur les violations des droits de l'Homme au Vietnam ;
- ♦ informe les parlementaires, les agences de l'ONU, les gouvernements, les organisations internationales, les syndicats, la société civile et les médias sur les violations des droits de l'Homme et des travailleurs au Vietnam, organise des conférences, événements culturels et des ateliers ouverts au public ;
- ♦ organise des campagnes pour la libération des prisonniers d'opinion ;
- ♦ promeut la culture vietnamienne et diffuse des informations et des commentaires sur la démocratie et les droits de l'Homme par la publication de livres en langue vietnamienne, de communiqués de presse et de reportages qui circulent au Vietnam et auprès de la diaspora vietnamienne.
- ♦ produit une émission de radio hebdomadaire en vietnamien sur la liberté religieuse, les droits de l'Homme et la démocratie qui est diffusée sur ondes courtes au Vietnam et disponible en ligne.

Surveillance des droits de l'Homme

Le VCHR intervient devant le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies et soumet régulièrement des informations aux procédures spéciales des Nations Unies. Il a soumis des rapports alternatifs sur la mise en œuvre du PIDCP, du PIDESC, de la CEDAW et du CERD au Vietnam et soumis des rapports lors de l'EPU du Vietnam en 2009 et 2014. Le VCHR suit de près les cas des prisonniers politiques et informe les agences des Nations Unies et les gouvernements de leur situation et état de santé. Le VCHR traduit et publie des rapports et des témoignages envoyés par des prisonniers politiques au Vietnam.

Plaidoyer

La VCHR travaille activement avec les gouvernements et les organisations internationales pour mobiliser les efforts internationaux en faveur du progrès des droits de l'Homme au Vietnam. Les membres du VCHR ont témoigné lors des audiences du Congrès américain et du Parlement européen et mené de nombreux voyages en Europe, aux États-Unis et en Asie (Australie, Belgique, Canada, Danemark, France, Hollande, Japon, Norvège, République Tchèque, Suède, Royaume-Uni), pour rencontrer les fonctionnaires des Ministères des Affaires étrangères, les parlementaires, les ONG et les mouvements syndicaux. Les campagnes de plaidoyer du VCHR sur la liberté religieuse ont abouti à plusieurs résolutions au Parlement européen, notamment une résolution sur la liberté d'expression en ligne et hors ligne (2013).

Liberté de Religion ou de Croyance

La VCHR œuvre pour la promotion de la liberté de conscience et la lutte contre l'intolérance religieuse au Vietnam. Il est membre de la Plate-forme Européenne contre l'Intolérance et la Discrimination Religieuses (EPRID), et la vice-présidente de la VCHR, Pénélope Faulkner, est membre du Conseil des coordinateurs de l'EPRID. Le président de la VCHR, Vo Van Ai, est également porte-parole international de l'Église Bouddhique Unifiée du Vietnam (UBCV) et directeur du bureau d'information de l'EBUV, le Bureau International d'Information Bouddhiste (IBIB).

Publications

La VCHR publie régulièrement des rapports sur la situation des droits de l'Homme et de la liberté religieuse au Vietnam (voir liste page suivante).

Le président du VCHR, Vo Van Ai, publie des articles, des articles et des interviews dans de nombreuses publications internationales telles que le *Wall Street Journal*, *Le Monde*, *le Los Angeles Times*, *le World Affairs Journal*, etc. Il a obtenu le Prix Spécial Società Libera pour la Liberté (Italie, 2011).

Contactez le VCHR pour plus d'informations et soutenez notre travail avec des dons financiers:

Le Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme (CVDDH)

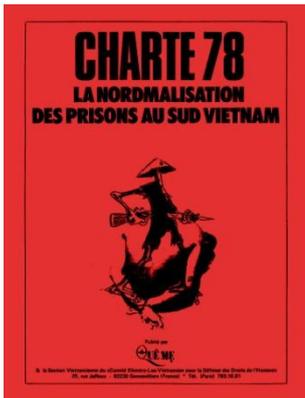
BP 60063, 94472 Boissy Saint Léger cedex, France

<http://www.queme.org> - vietnam.committee@gmail.com

Twitter : @vchr2016 – Facebook : <https://www.facebook.com/queme.net>

Publications du Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme

- **Livre Blanc sur le(s) Cambodge-Laos-Vietnam : l'Antichambre de l'Enfer**, 1978, *en français seulement*
- **Quê Mệ Édition Spéciale Anniversaire**, 30 avril 1975, avec des articles de Eugène Ionesco, Natalia Gorbanevskaja, Léonid Pliouchtch, *en anglais, français et vietnamien, avril 1978 ;*
- **Charte 78: La Normalisation des Prisons au Vietnam**, 1978, avec une carte des camps de rééducation et des témoignages de prisonniers.



- **Un Bateau pour le Vietnam : Quê Mệ Édition Spéciale** sur le lancement du navire de secours pour les Boat People, No. 30, avril 1979, *en anglais et en vietnamien*
- **Livre Blanc sur les Boat-People**, 1979.

- **Quê Mệ Édition Spéciale Anniversaire du 30 avril 1975**, avec André Glucksmann, Paul Goma, Joan Baez, Edward Behr, etc, avril 1979 *en français, anglais and vietnamien.*
- **Tragedy at Sea**: Quê Mệ Édition Spéciale sur l'exode des Boat People, campagne pour une protection internationale contre les pirates thaïlandais, *en anglais et en vietnamien, 1980.*
- **Violations Massives et Systématiques des Droits de l'Homme au Vietnam, 1975-1985**, Plainte au Centre des Droits de l'Homme de l'ONU, New York, 30 avril 1985, 500 pages, *en anglais et en français ;*
- **Aujourd'hui le Vietnam**, extraits de la Plainte du VCHR devant l'ONU, 1985, *disponible en allemand, en anglais, en français, en italien, en norvégien.*
- **Violations des Droits de l'Homme en RSV: Intolérance Religieuse - Violations des Droits des Travailleurs**, 1986, *en anglais et en français.*
- **Viet Nam 1987 : Où en sont les Droits de l'Homme ? Révélation sur les droits de l'Homme par des hauts cadres communistes et la presse de Hanoi** (articles de la presse officielle au début du "Đổi Mới"), *en anglais et en français.*

- **Destroying Democracy, Human Rights Violations in Vietnam: 1975-1988**, *en anglais seulement.*
- **Réfugiés et Droits de l'Homme au Vietnam**, soumission à la Conférence internationale de l'ONU sur les Réfugiés, Genève, 1989, *en anglais et en français.*



- **Sécurité Nationale, Détention Arbitraire et Exécutions au Vietnam**, 1989, *Rapport pour la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, en anglais et en français.*
- **Le sort des journalistes au Vietnam**, 1989, *en français seulement.*
- **Le sort des 38.000 travailleurs vietnamiens en Tchécoslovaquie**, Rapport de Mission du VCHR et de la FIDH, 1990, *en français seulement.*
- **Le combat pour la Démocratie au Vietnam**, Réflexions sur un dialogue avec Bui Tin, rédacteur en chef adjoint de *Nhân Dân*, par Võ Văn Ái, 1990, *en anglais et en français.*
- **La Bataille pour la Démocratie au Vietnam** by Võ Văn Ái (*Luận Chiến Nước Ngoài – Đi tới tận cùng sự Hóa giải dân tộc*), 384 pages, réimpression en 1992,1993), *en vietnamien seulement.*
- **Un Excommunié : Procès d'un intellectuel, Hanoi 1954-1991**, autobiographie par l'avocat et dissident Nguyen Manh Tuong, Paris 1991, 346 pages, *en français seulement.*

- **Vietnam : Le Mouvement pour la Liberté Religieuse, cas de Thich Huyen Quang et Thich Quang Do** - Répression contre l'Église Bouddhique Unifiée du Vietnam (EBUV), 1992, *en anglais et français.*

A l'aide

En ce moment, 55 personnes par heure font le Vietnam. Des centaines d'hommes, de femmes, d'enfants vietnamiens se voient tous les jours, souvent sans des raisons, des courts, n'importe quelle assistance pour se diriger à l'ouest de l'océan.

Pour eux, des Français envoient à l'aide. Des médecins, des dentistes, des journalistes, des écrivains, des philosophes, des citoyens, des artistes... des personnes de tous les horizons de toutes les opinions politiques, de toutes les religions ou d'aucun confessionnement, d'âge ou d'origine géographique.

Un bateau pour le Vietnam.

Il s'agit d'emporter un bateau de 8 000 tonnes à la limite des capacités technologiques vietnamiennes pour répondre au besoins et leur donner un pays d'accueil. Le plus vite possible.

Ce n'est pas un acte politique. C'est un acte humanitaire, une réponse. Peut-être peut-on en faire pour le Vietnam d'un 100 millions d'habitants.

Déjà de l'aide est arrivée des États-Unis, du Japon, d'Israël, de Belgique, de Canada. Mais ce n'est pas suffisant.

Il faut l'aide de tout le monde. Nous aidons. N'importe quel soutien sera bien.

Donnez par serveur.

Parmi les premiers signataires :

Raymond Aron, Régine Broder, Jean-Marie Broquier, André Burgalat, Yvonne de Bréville, Claude et Jacques Broquet, Maurice Cuvier, André Delbecq, Jean-Marie Domenech, Robert Guillemin, Max Gallo, André Giscard, Léonel Jospin, Bernard Kouchner, Jean-Louis Laroche, Bernard Lévy, Lucien Lévy, Maurice Paul, Pierre, Yves Rocard, Jean-Pierre Chevènement, Nicole Poirier-Petit, Lucien Rocard, Robert Ruffet, Michèle Bernheim, Jean-Paul Sartre, Simone Signoret, Bernard Suard, Lucien Teillac, Roger Théron, Olivier Toché, Akih Ya-Yan Ai...

Un bateau pour le Vietnam

Nom _____ Clépot un étiquette de _____ à l'ordre de : _____

Adresse _____ Une lettre pour le Vietnam 25, rue Jaffoux 92320 Châtenay-Malabry

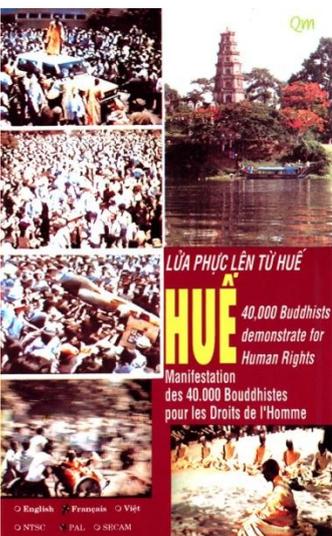


• **Vietnam : Atteintes à la Liberté de Conscience et de Religion (I)** - La répression contre l'Église Bouddhique Unifiée du Vietnam, décembre 1992, *en anglais et français.*

• **Vietnam : Atteintes à la Liberté de Conscience et de Religion (II)** - La répression contre l'Église Bouddhique Unifiée du Vietnam (suite) - Circulaires

"Top Secret" et "Secret Absolu" du Parti Communiste - Lettres de l'EBUV, février 1993, *en anglais et en français.*

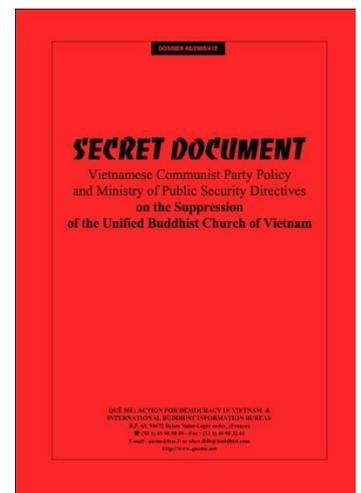
- **Violations des droits de l'enfant en RSV**, 1993, *en anglais uniquement.*
- **Vietnam : Atteintes à la Liberté de Conscience et de Religion (III)** - La répression contre l'Église Bouddhique Unifiée du Vietnam, mai 1993, *dossier compilé pour la Conférence Mondiale sur les droits de l'Homme à Vienne.*
- **Violations des droits de l'enfant en République Socialiste du Vietnam**, 1993, rapport alternatif sur la mise en œuvre par le Vietnam de la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant, *en anglais seulement ;*
- **Propositions Bouddhistes pour la Démocratie et les Droits de l'Homme au Vietnam**, par le Patriarche de l'EBUV Thích Huyền Quang, 1993, *en anglais, français et vietnamien.*
- **Vietnam : La manifestation des 40.000 bouddhistes à Huê pour la liberté religieuse et le droit à l'existence de l'Église Bouddhique Unifiée du Vietnam**, août 1994, *en anglais et français.*



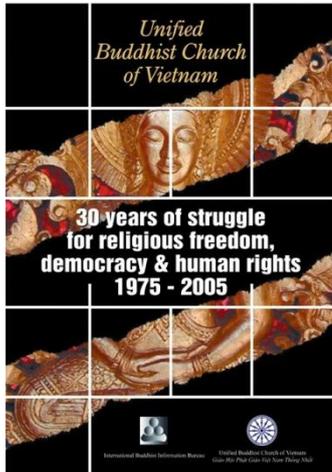
crimes du Parti Communiste contre le Bouddhisme et le peuple du Vietnam par le

Très Vénérable Thích Quảng Độ, 1995, 180 pages, *en anglais et vietnamien.*

- **Unification du Bouddhisme Vietnamien (Đỗ Trung Hiếu)**, 1995, réimpression en 2012, *en vietnamien seulement.*
- **Manifestation des 40.000 Bouddhistes pour les Droits de l'Homme** (vidéo), 1995, *en anglais, français et vietnamien.*
- **République Socialiste du Vietnam, 1995 : Année noire**, rapport pour la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU sur le "Procès des Révisionnistes Anti-Parti", mars 1996, *en anglais et français.*
- **Livre Blanc sur les conditions de détention des prisonniers politiques du camp Z30A**, 1996, *en anglais ;*
- **Vietnam, Rénovation & Droits de l'Homme**, Rapport sur la situation générale des droits de l'Homme dans le Vietnam du "Đổi Mới", et sur les violations des droits politiques, économiques et sociaux, 1996, *en anglais et en français.*
- **Vietnam, Lois et Droits de l'Homme**, 1997, *en anglais et en français.*
- **Sécurité Nationale et Droits de l'Homme**, rapport pour 50^e session de la Sous-Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, 1998, *en anglais et français.*
- **Vietnam: Democracy in Detention**, rapport préparé pour le Mouvement Mondial pour la Démocratie, São Paulo, Brésil, novembre 2000, *en anglais uniquement.*
- **Livre Blanc sur les Droits de l'Homme au Vietnam**, rapport pour la Sous-Commission des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève, 2000, *en anglais et français.*
- **25 ans de campagne pour les droits de l'Homme, la liberté religieuse et la démocratie**, VCHR et BIIB (Bureau International d'Information Bouddhiste), 2000, *en vietnamien seulement ;*
- **Appel de Thích Huyền Quang pour le 25^e Anniversaire de la fin de la guerre du Vietnam**, avril 2000, *en anglais et en vietnamien.*
- **Vietnam: Projet d'Ordonnance: Une Nouvelle Politique Religieuse ?**, dossier préparé pour Commission des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève, mars 2001, *en français seulement.*



- **Recueil des instruments de l'ONU sur les droits de l'Homme**, 2001, *en anglais et vietnamien*.
- **Appel pour la Démocratie au Vietnam**, par le Très Vénérable Thích Quảng Độ, préface de Võ Văn Ái, 2001, *en anglais, français, vietnamien*.



- **Violations of des droits des Minorités ethniques sur les Hauts-Plateaux du Nord et du Centre du Vietnam**, Rapport alternatif pour le CERD, Genève 2001, *en anglais seulement*.

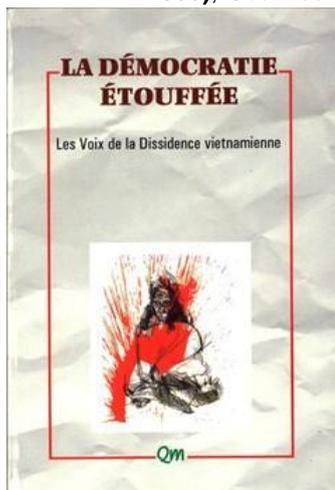
- **Violations of religious freedom and State apparatus of political control: why Vietnam should be designated as a Country of Particular Concern**, témoignage de Võ Văn Ái devant la

Commission américaine sur la Liberté Religieuse Internationale, Washington DC, 2001, *en anglais*.

- **Chronologie de la Répression au Vietnam (2001-2002)** ; rapport pour la 58^e session de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, Genève, avril 2002, *en français and anglais* ;
- **Violations of Civil and Political Rights in Vietnam**, rapport alternatif sur la mise en œuvre du PIDCP, 2002 (68 pages, *en anglais seulement*).
- **Human Rights and Human Wrongs: Overview of human rights violations in Vietnam (2002-2003)**, Soumission pour le Dialogue UE-Vietnam sur les droits de l'Homme à Hanoi, 2003, *en anglais uniquement*.

- **La Démocratie Étouffée: Les Voix de la Dissidence Vietnamienne**, avec des articles du général Trần Độ, Thích Quảng Độ, Võ Văn Ái, et le Rapport sur une étude sociologique sur les émeutes paysannes dans la province de Thái Bình par le Pr Trương Lai, 2003, 186 pages, *en français seulement*.

- **Secret Document: Communist Party Policy and Public Security Directives on Suppressing the UBCV**, 2005, *anglais et vietnamien*.



- **Appeal for Democratization in Vietnam**, par Võ Văn Ái, pour la 3^e Rencontre Ministérielle de la Communauté des Démocraties à Santiago, Chili, 30 avril 2005, *en anglais seulement*.

- **Vietnam Libero ? Le voci della dissidenza vietnamita**, 2005, 200 pages, *en italien seulement*.

- **The Unified Buddhist Church of Vietnam: 30 Years of Peaceful Struggle for Religious Freedom, Human Rights & Democracy (1975 – 2005)**, *en anglais seulement*.

- **Vietnam: Twelve human rights defenders have the floor**, Rapport conjoint du VCHR, FIDH et OMCT sur leur mission au Vietnam, 2007, *en anglais seulement*.

- **Violation des Droits de la Femme en République Socialiste du Vietnam**, Rapport alternatif sur la mise en œuvre de la CEDAW par le Vietnam, New York, 2007, *en anglais et français* ;

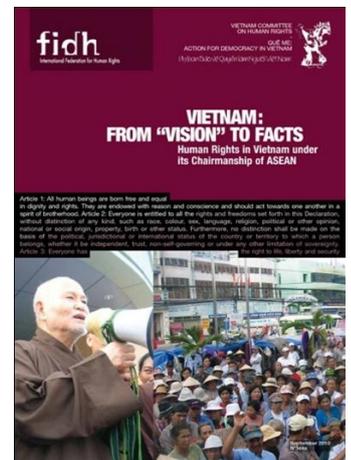
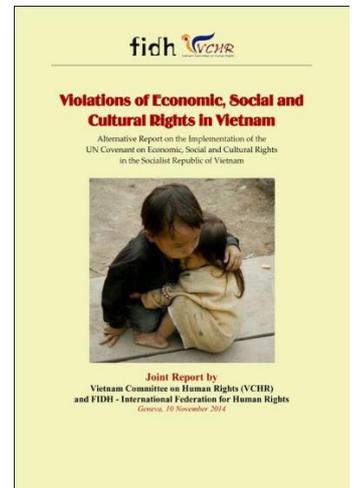
- **Political Stability vs. Democratic Freedom?**, Soumission pour la 9^e session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, Genève, septembre 2008, *en anglais uniquement*.

- **Vietnam at the Oslo Freedom Forum**, discours de Vo Van Ai à la première conférence de l'OFF, 2009 (vidéo) ;

- **Violations des Droits de l'Homme en République Socialiste du Vietnam**, rapport préparé en vue du premier Examen Périodique Universel du Vietnam, VCHR & FIDH, mai 2009, *en anglais and français*.

- **La Vie de Thích Huyền Quang**, 2009, 200 pages, *en vietnamien uniquement*.

- **Vietnam: From Vision to Facts – Human Rights under its Chairmanship of ASEAN**, Rapport conjoint du VCHR et de la FIDH, 2010, 60 pages, *en anglais seulement*.





• **Rule of Law or Rule by Law? Crime and Punishment in Vietnam**, rapport préparé pour la Conférence sur l'État de droit et les droits de l'Homme dans les pays de l'ANASE, Djakarta, 2011, *en anglais uniquement.*

• **Arbitrary Detention in Vietnam**, témoignage de Vo Van Ai devant la Commission Tom Lantos

sur les Droits de l'Homme du Congrès US, avec une liste de 175 prisonniers politiques, mai 2012, *en anglais uniquement.*

• **Violations of the Rights of Ethnic and Religious Minorities in Vietnam**, rapport alternatif sur la mise en œuvre de la CERD de l'ONU par le Vietnam, 2012, *en anglais.*

• **Blogueurs et Cyberdissidents derrière les Barreaux, Mainmise de l'État sur Internet au Vietnam** (VCHR & FIDH), 2013, *en anglais, français and vietnamien.*

• **Voix étouffées de la société civile**, 2014, soumission pour le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU pour le deuxième Examen Périodique Universel du Vietnam, Genève, 2014, *en anglais et français.*

• **Violations of Economic, Social and Cultural Rights in Vietnam**, rapport alternatif du VCHR et de la FIDH sur la mise en œuvre du PIDESC par le Vietnam, 2014, *en anglais et vietnamien.*

• **UBCV: the Movement for Religious Freedom in Vietnam**, soumission pour le Dialogue UE-Vietnam sur les droits de l'Homme, 2014, *en anglais seulement ;*

• **Violation of the Rights of Women in Vietnam**, Rapport alternatif sur la mise en œuvre de la Convention CEDAW par le Vietnam VCHR - FIDH), 2015, *en anglais uniquement.*

• **Briefing Paper on Human Rights in Vietnam**, soumission pour le Dialogue UE-Vietnam sur les droits de l'Homme, VCHR & FIDH, 2016, *en anglais.*

• **The Death Penalty in Vietnam**, rapport préparé pour le 6^e Congrès Mondial Contre la Peine de Mort, Oslo, 2016.

• **Freedom of Religion or Belief in Vietnam, State management of Religions, dossier préparé pour la visite au Vietnam du Rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de religion ou de croyance** Heiner Bielefeldt (2014), mis à jour pour le Asia-Pacific Religious Freedom Forum (Taiwan), 2016, *en anglais uniquement.*

• **Briefing Paper on Human Rights in Vietnam**, note soumise à l'Union Européenne pour le Dialogue UE-Vietnam sur les droits de l'Homme, VCHR & FIDH, décembre 2017, *en anglais uniquement.*

• **The origins of the Unified Buddhist Church of Vietnam - Danh xưng Giáo Hộ Phật giáo Việt Nam Thống nhất đến từ đâu?** 2017, *en vietnamien seulement ;*

• **Libertés Niées, Évaluation de la Situation des Droits de l'Homme au Vietnam au cours du 2^{ème} cycle de son Examen Périodique Universel (EPU)**, Janvier 2018, *en anglais, français and vietnamien ;*

• **Articles parus dans des publications internationales :**

• **Les conditions de détention des personnes incarcérées au Vietnam**, dans le Rapport International de l'Observatoire International des Prison 1997, *en français seulement.*

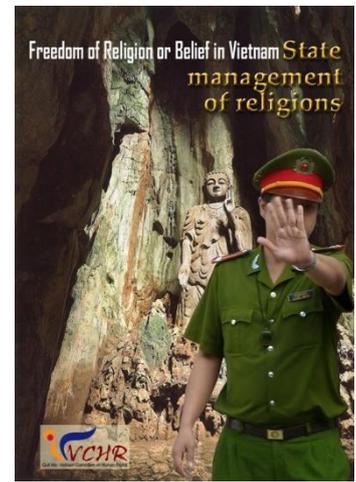
• **Les conditions de détention des personnes incarcérées au Vietnam**, dans le Rapport International de l'Observatoire International des Prison 1998, *en français seulement.*

• **Chapter on Vietnam, World Report on Freedom of Religion and Belief**, University of Essex, UK, 1997, Routledge Press ;

• **Human Rights and Asian Values in Vietnam**, Võ Văn Ái, Nordic Institute of Human Rights, Copenhagen, 1997 ;

• **The Challenges of Democracy in Asia**, Võ Văn Ái, Intercultural Research Institute, Kansai Gaidai University, Japan, 2005 ;

• **Universality and Particularity of Human Rights: A Vietnamese Buddhist's Viewpoint**, Võ Văn Ái, Institute of Human Rights and Peace Studies, Mahidol University, Thailand, SEAHNRN, 2011





COMITE VIETNAM POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME
Un membre de la Fédération International des Droits de l'Homme (FIDH)

BP 63 – 94472 Boissy Saint Léger cedex (France) ☎ (33 1) 45 98 30 85 – Fax (33 1) 45 98 32 61
E-mail: vietnam.committee@gmail.com – Site Web: <http://www.queme.net>
Twitter : @vchr2016 – Facebook : <https://www.facebook.com/queme.net>

Le Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme (VCHR) est une organisation à but non lucratif fondée en octobre 1975 à Paris. Elle vise à surveiller les violations des droits de l'homme au Vietnam, à apporter assistance et soutenir les victimes des violations des droits de l'Homme et à promouvoir les libertés démocratiques. La VCHR est affilié à la FIDH, une organisation basée à Paris qui compte 164 ligues affiliées dans le monde entier. La FIDH a un statut consultatif auprès des Nations Unies, de l'Unesco et du Conseil de l'Europe. Le Président de la VCHR est Vo Van Ai, la Vice-Présidente est Penelope Faulkner et le Secrétaire exécutif est Vo Tran Nhat.